



CE RAPPORT A ÉTÉ
RÉALISÉ AVEC LE
SOUTIEN DE



FRANCE



MONDE D'APRÈS : L'EMPLOI AU CŒUR D'UNE RELANCE VERTE

Juillet 2020



WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action. La navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale depuis le 5 août 2019.

Pour découvrir nos projets rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

EY

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et traite les données personnelles, ainsi que sur les droits dont bénéficient les personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données, sont disponibles à l'adresse suivante : ey.com/privacy. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

Remerciements

Ce rapport a été réalisé en s'appuyant les contributions de nombreux acteurs économiques et des territoires. Nous remercions les interlocuteurs qui ont accepté de transmettre leur expérience lors d'entretiens ou d'ateliers de travail. Ces interlocuteurs sont issus des organisations suivantes : Accor, Acteurs du Tourisme Durable, ADEME, Alstom, ANRU, Assemblée des Communautés de France, Association des Maires de France, Association des Régions de France, Audencia, AXA, Axérial, Biocoop, Bonduelle, Boralex, Bouygues Construction, Carrefour, CLER, Club Entreprendre pour la Planète, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart, Danone, Energie Partagée, Est Ensemble, France Urbaine, FNAB, GRDF, Gîtes de France, Groupe Bel, Groupe Codeo, Groupe Renault, IDDRI, Le Clos Mally, LSDH, Marriott, Michelin, Origine Cycles, M2i, Métropole Rouen Normandie, Néotravel, Picture, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Centre Val de Loire, RTE, Saint-Gobain, Syndicat des Energies Renouvelables, Sodexo, Solzero, Synabio, Sysco France, Toulouse Métropole, Union des Transports Publics et Ferroviaires, Ville de Paris, Ynsect.

Le WWF France tient à remercier particulièrement I4CE pour ses conseils méthodologiques. Les chiffres relatifs à l'investissement public présentés dans ce rapport sont calculés à partir des données présentées par I4CE, mais n'engagent pas I4CE.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la European Climate Foundation.

Direction de la publication : Pierre Cannet, Margot Delafoulhouze (WWF France)

Conception technique et rédaction de la publication : Margot Delafoulhouze (WWF France), Alexis Gazzo, Alice Sireyjol, Olivier Baboulet, Cécile Schneider, Camille de Monredon, Loris Loffredo (EY)

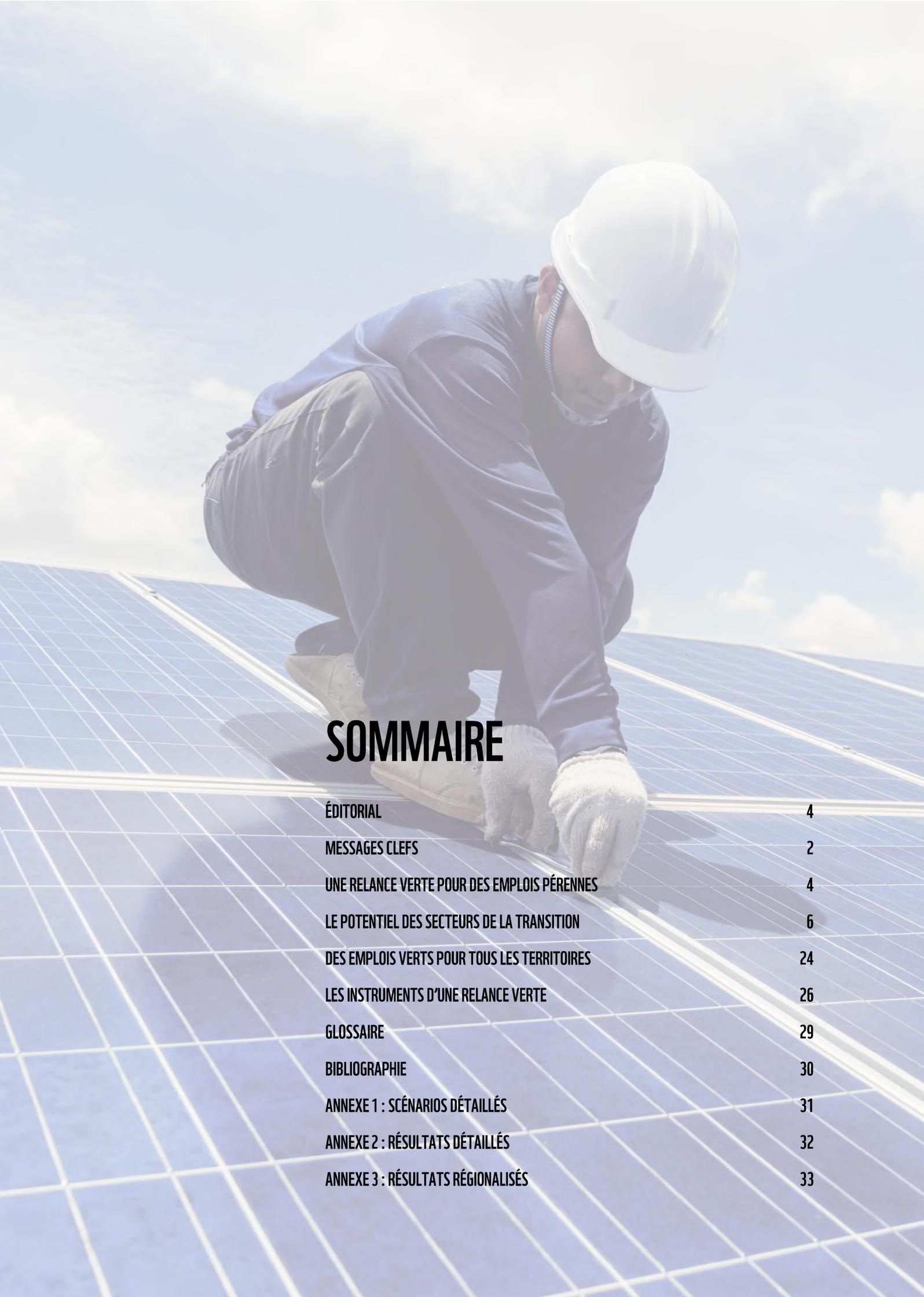
Coordination des contributions du monde économique : Marie-Christine Korniloff, Lucie Smith (WWF France)

Conception graphique : EY

Merci aux équipes du WWF France pour leurs contributions : Hugo Bluet, Jean-Baptiste Crohas, Ciprian Ionescu, Juliette Kacprzak, Marie Kazeroni, Jochen Krimphoff, Isabelle Laudon, Antoine Meunier, Omar Mouhdi, Pascal Quéru, Lucie Smith, Thomas Uthayakumar.

Document édité en juillet 2020.

WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
MESSAGES CLEFS	2
UNE RELANCE VERTE POUR DES EMPLOIS PÉRENNES	4
LE POTENTIEL DES SECTEURS DE LA TRANSITION	6
DES EMPLOIS VERTS POUR TOUS LES TERRITOIRES	24
LES INSTRUMENTS D'UNE RELANCE VERTE	26
GLOSSAIRE	29
BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXE 1 : SCÉNARIOS DÉTAILLÉS	31
ANNEXE 2 : RÉSULTATS DÉTAILLÉS	32
ANNEXE 3 : RÉSULTATS RÉGIONALISÉS	33



Véronique Andrieux

Directrice générale du WWF France

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 est un choc planétaire qui a mis à nu la fragilité de nos sociétés et questionne notre modèle de production et de consommation. Afin d'éviter un impact sanitaire hors de contrôle, les décideurs ont opéré un confinement strict, accompagné de mesures drastiques de limitation de la circulation des personnes et des biens. Ces décisions ont permis de sauver des vies et d'endiguer la propagation du virus en France, avec des effets de contraction de l'activité qui nous mettent maintenant face à un défi économique et social majeur. L'heure est maintenant aux décisions pour réparer notre société et rebâtir en mieux (« build back better ») et permettre non seulement de prévenir de futures pandémies et des crises climatiques mais aussi de créer des emplois sur des métiers et des savoir-faire d'avenir.

Les scientifiques nous alertent sur les besoins d'accélérer la transition écologique pour avoir une chance de continuer à vivre sur une planète à moins de 2 degrés de réchauffement, et pour prévenir la sixième extinction de masse qui se dessine sous nos yeux, alors que les températures atteignent les 38°C en Sibérie et que nous assistons impuissants aux pires incendies en Amazonie depuis 13 ans. En cette « décennie de la dernière chance », alors que nous nous rapprochons dangereusement des seuils d'irréversibilité, et que l'opportunité de faire autrement existe (les citoyens priorisent la transition¹, les milliards d'argent public sont disponibles, les solutions technologiques existent), il serait irresponsable de continuer à soutenir des secteurs polluants sans les aider à faire leur transition en soutenant les salariés et leur reconversion vers des métiers d'avenir. Il serait également irresponsable de laisser de côté les secteurs de transition pourvoyeurs d'emploi.

Alors que la pandémie se poursuit dans le monde, et que notre économie accuse le coup, les conséquences sur l'emploi se font déjà sentir. Par cette étude et le chiffrage des effets sur la création d'emploi et de valeur ajoutée des secteurs de la transition écologique, nous avons cherché à objectiver le débat sur la pertinence de soutenir ces secteurs en France. Cette étude ne prétend pas apporter toutes les réponses face au défi social et économique, avec des besoins aussi exprimés pour la santé, l'éducation, la culture ou d'autres pans fondamentaux de la société. Elle vise à démontrer qu'un investissement dans une « relance verte » peut contribuer à soutenir l'emploi en France rapidement et durablement, par un maintien et une création d'emplois portés par les secteurs de transition. Il n'est donc pas nécessaire de choisir entre environnement et emploi : les secteurs verts

peuvent être créateurs d'emplois durable, du gagnant-gagnant sur les deux tableaux, en préparant dès aujourd'hui l'économie de demain.

A un moment où des centaines de milliers d'emplois sont menacés, les profondes mutations à l'œuvre dans le monde du travail ne pourront se réaliser qu'en mettant au centre la lutte contre la précarisation du travail. Les milliards qui vont être mobilisés sont une opportunité d'accompagner chaque salarié et chaque filière vers les secteurs d'avenir. Il nous faut organiser, autour de stratégies de filières préparées avec l'ensemble des corps intermédiaires, les outils et les moyens nécessaires à la reconversion professionnelle vers les emplois de demain, tout en assurant la qualité sociale des emplois créés. Soutenir cette reconversion vers les filières durables c'est préparer l'avenir et protéger l'emploi, pour une économie plus résilients.

Au lendemain du déconfinement, le président de la République s'est engagé à avancer une « reconstruction économique, écologique et solidaire ». Notre étude témoigne qu'une reconstruction visant à accélérer la transition écologique de la France peut profiter à l'emploi, à travers notamment la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, de l'électromobilité, des transports en commun, ou encore du tourisme vert. En portant ces mesures dans le cadre d'une « relance verte », plus d'1 million d'emplois verts pourraient être soutenus à travers toute la France d'ici 2022, soit la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron, tout en permettant au pays d'accélérer sa transition. A plus long terme, trois fois plus d'emplois pourront être soutenus si l'on mise sur les secteurs de la transition écologique et que l'on ne se contente pas du « business as usual ». Cette relance verte devra être le point de départ d'un investissement à la hauteur des besoins et dans la durée pour les secteurs de la transition et l'accompagnement des salariés.

Notre étude a été menée en consultant des acteurs des territoires et des entreprises. Une fois la clarification apportée du gouvernement sur les contours de cette relance verte et les moyens de mise en œuvre associés, les entreprises et les territoires seront clefs pour soutenir rapidement ces emplois et porter une transition qui soit écologique, juste et solidaire. Les centaines de milliards d'euros en jeu pour la relance auront un impact sur la décennie qui vient et au-delà. **Le gouvernement est donc face à un choix historique : celui de placer l'emploi durable au cœur d'une relance verte ou d'enfermer l'économie dans un modèle non soutenable.**

¹ Comme le montrent les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, ou encore les résultats des consultations menées par la CNDP sur

la PAC, la consultation citoyenne « Inventons le monde d'après », élections municipales)

MESSAGES CLEFS

1

La France est sur le point de se doter d'un plan de relance pour se relever de la crise sanitaire du Covid-19 et de ses impacts socio-économiques. **Il s'agit d'une opportunité historique, par les montants financiers mobilisés, pour prévenir de nouvelles crises en accélérant la transition écologique à travers un plan de relance vert.** Celui-ci doit nous permettre d'aller au-delà des ambitions actuelles de la France, sur le climat avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) dont les objectifs sont encore insuffisants pour respecter l'Accord de Paris, comme sur la biodiversité.

2

D'ici 2022, un plan de relance vert pourrait soutenir plus d'1 million d'emplois (équivalent temps plein, ETP) dans les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, des transports durables, de l'agriculture bio et du tourisme durable. C'est près de deux fois plus que sans soutien ambitieux fléché vers la transition écologique dans le plan de relance. Ces ETP incluent les emplois directs, ainsi que les emplois indirects et induits (sauf pour l'agriculture bio). Les secteurs les plus porteurs sont ceux de la rénovation énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables et du transport individuel (véhicules électriques et système vélo).

3

L'impulsion macroéconomique par ce plan de relance est visible dès 2022, et sera amplifiée jusqu'en 2030 avec près de 2 millions d'emplois soutenus, soit trois fois plus qu'un plan de relance sans soutien ambitieux fléché vers la transition écologique. Cette accélération s'explique par les emplois soutenus sur le long terme suite aux investissements mis en place sur le court terme, ainsi que par l'atteinte progressive d'objectifs environnementaux annuels plus ambitieux en 2030 qu'en 2020. Chaque euro investi par le gouvernement dans un plan de relance vert générerait en moyenne une valeur ajoutée (richesse créée par les entreprises) de 2,8 euros en 2022 et 3,2 euros en 2030.

4

Pour y arriver, le WWF France estime que l'Etat Français devrait investir 14 milliards d'euros par an supplémentaires sur la période 2020 - 2023 dans la rénovation énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables et les transports durables. Pour l'agriculture, la France doit choisir d'orienter les 9 milliards d'euros qu'elle reçoit de la prochaine PAC vers la transition du secteur agricole vers un modèle durable. Le reste du plan de relance doit exclure tout soutien à des projets fortement émetteurs. Le plan de relance est un point de départ vers une mobilisation d'investissements plus importants pour la transition dans les années qui suivent et doit être accompagné d'un changement structurel : taxonomie verte, budget vert, fiscalité carbone et comptabilité intégrée.

5

L'ensemble du territoire pourrait bénéficier de ce plan de relance, avec plus de 80% des emplois soutenus localisés hors de l'Ile-de-France en 2030. Les territoires ruraux seraient fortement bénéficiaires, en particulier grâce au développement des énergies renouvelables, et de la transition des secteurs agricoles et touristiques. Les collectivités locales, qui assurent 70% de l'investissement public, ainsi que les entreprises, quant à elles pourvoyeuses de plus de 75% des emplois salariés en France, auront un rôle majeur à jouer dans cette relance verte.

6

Ce plan de relance vert doit s'adosser sur des mesures concrètes de transitions sectorielles. Au-delà des bénéfices mesurés pour l'emploi et l'économie française, celles-ci pourraient aussi renforcer la résilience de notre modèle, notamment face aux effets du dérèglement climatique à venir. Nos propositions sont à mettre dans une perspective de justice sociale et de réduction des inégalités.

7

Le WWF France appelle à mener en complément de ce plan de relance vert **un dialogue autour de stratégies d'accompagnement des salariés pour les filières les plus exposées aux pertes d'emploi sur la décennie qui vient. L'enjeu est d'accompagner chaque salarié vers des emplois d'avenir, en mettant la lutte contre la précarisation et la qualité sociale des emplois au centre.** La relance, par les centaines de milliards mobilisés, est une opportunité pour réussir cet accompagnement avec les corps intermédiaires et apporter les moyens et les outils de la reconversion.

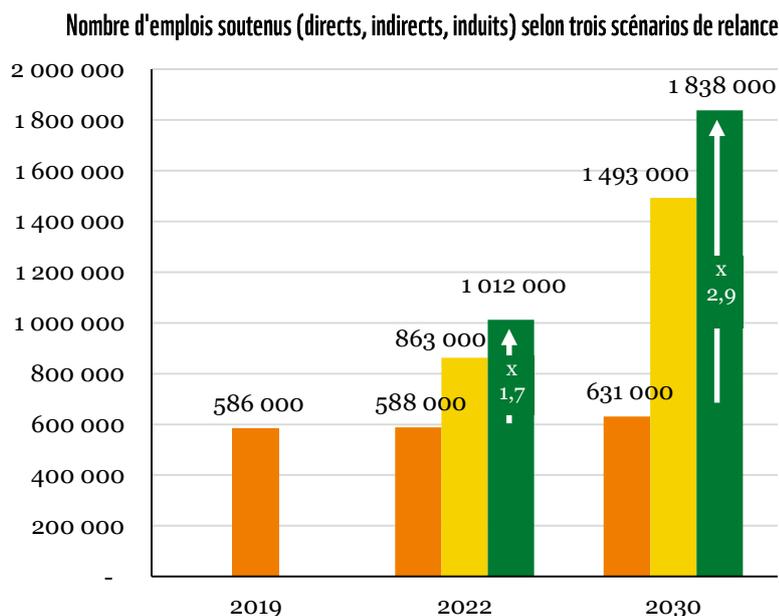
8

Décideurs publics, entreprises, citoyens, tous auront un rôle majeur à jouer pour accomplir cette relance par la transformation de notre modèle. C'est pourquoi ce plan s'appuie sur les propositions citoyennes formulées dans le cadre de la consultation citoyenne « Inventons le Monde d'Après » et de la Convention Citoyenne pour le Climat. Il a aussi été nourri par la consultation de représentants de collectivités locales et d'acteurs économiques. La mise en œuvre des mesures d'un plan de relance vert reposera notamment sur la capacité des entreprises à innover et à transformer leur modèle économique, tout en accompagnant les transitions professionnelles.

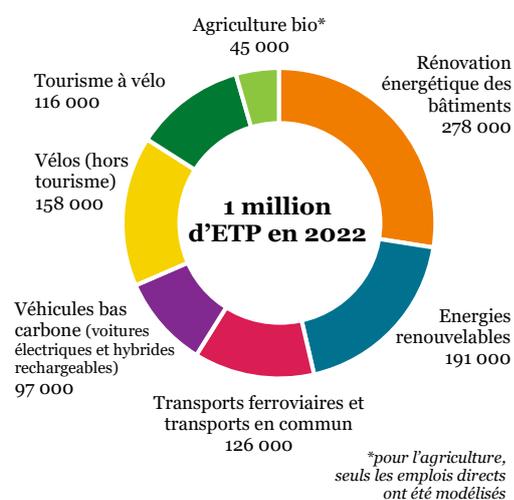
La présente étude estime le potentiel économique d'une relance verte et démontre que l'économie française, et notamment le marché de l'emploi, bénéficierait largement d'un plan de relance vert visant à dépasser les objectifs climatiques actuels. Cette étude s'appuie sur trois scénarios à horizon 2030 construits à partir d'objectifs et investissements mesurables :

-  **Le scénario « Tendanciel »** a été élaboré à partir de la projection des données historiques, diminuée de la perte d'activité engendrée par la crise économique actuelle.
-  **Le scénario « Engagements actuels »** modélise la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs fixés par les principaux documents encadrant la transition écologique en France : la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la loi EGAlim pour l'agriculture bio.
-  **Le scénario « Relance verte »** définit, pour chaque secteur, des objectifs plus ambitieux que ceux fixés par les engagements actuels qui sont insuffisants, et permet d'amorcer une transition écologique à la hauteur des enjeux.

Nombre d'emplois soutenus selon les trois scénarios

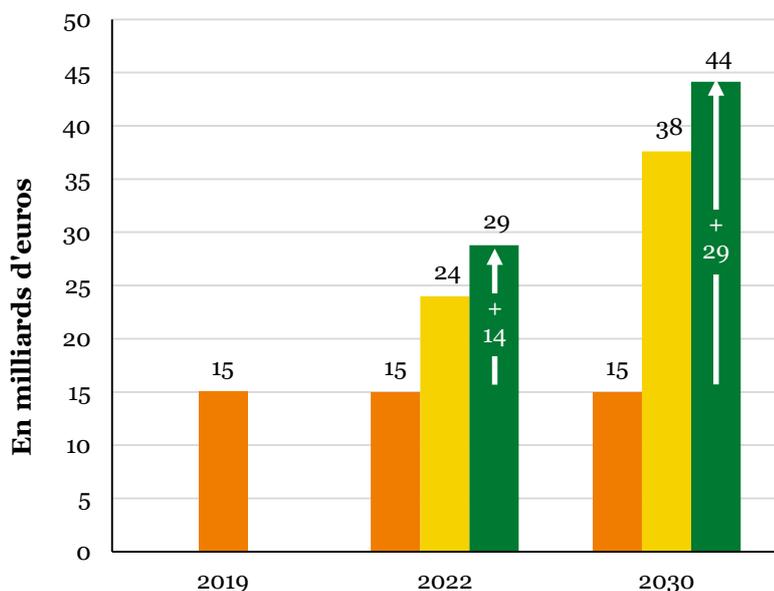


Répartition des emplois soutenus par secteur en 2022 dans le scénario "Relance verte"

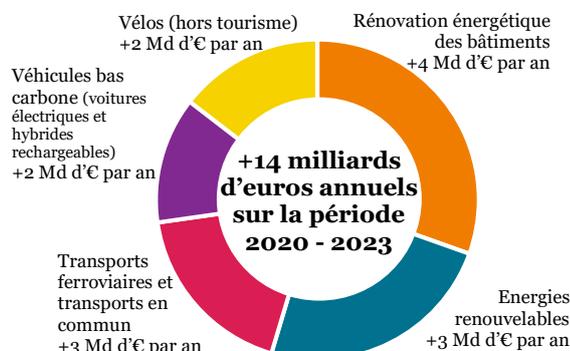


Financements publics supplémentaires nécessaires dans le scénario « Relance verte »

Financements publics annuels nécessaires pour une relance verte sur la période 2020-2030



Répartition des besoins financiers supplémentaires annuels pour le scénario "Relance verte" sur la période 2020 - 2023



UNE RELANCE VERTE POUR DES EMPLOIS PÉRENNES

L'impératif d'une relance qui accélère la transition écologique

Avec un plan de relance qui sera présenté à la rentrée, le gouvernement s'apprête à mobiliser des dizaines de milliards d'euros pour relancer l'économie, sauver l'emploi et éviter que les dégâts économiques et sociaux de la crise sanitaire Covid-19 ne perdurent ou ne s'amplifient. Lors de la crise de 2008, plus de 80% du soutien public pour la relance de l'économie a consisté en des dépenses sans aucun fléchage vers la transition, contribuant à pérenniser une économie à fort impact environnemental, et sans accompagnement pour les filières les plus vulnérables aux pertes d'emploi.² La relance d'alors a même contribué à aggraver la crise environnementale : une fois la croissance retrouvée en France, les émissions de gaz à effet de serre étaient reparties à la hausse, ne permettant pas à la France d'honorer sa trajectoire climatique, encore moins l'Accord de Paris. Une décennie plus tard, il apparaît indispensable de tirer les leçons des précédentes crises et de choisir une relance qui mette la France sur les rails d'une économie durable et résiliente, avec l'emploi de la prochaine décennie au cœur. Alors que notre modèle actuel ne respecte pas les limites planétaires et génère des vulnérabilités économiques et sociales, **cette relance doit être l'occasion de réformer notre modèle économique pour créer et soutenir des emplois durables, ancrés dans nos territoires, et moins vulnérables aux chocs à venir.**

La France ne tient pas ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique et devrait pourtant les relever. Comme l'a souligné le rapport du Haut Conseil pour le Climat, la France n'est aujourd'hui déjà pas sur la bonne trajectoire pour tenir son engagement européen, retranscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, de réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à 1990.³

Soutenir la transformation de l'économie française et la reconversion vers des emplois d'avenir

La crise sanitaire est à l'origine d'une crise économique majeure : la France devrait voir son PIB reculer de l'ordre de 10 % en 2020⁵ ce qui pourrait provoquer une hausse du chômage de 1 à 2 millions de personnes.⁶ Cette crise économique nécessite une intervention sans précédent de l'Etat, d'abord pour maintenir l'économie à flot au cœur de la crise puis pour la relancer sur le moyen terme.

La transition écologique est créatrice nette d'emplois. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que quatre emplois seront créés dans la transition écologique, pour chaque emploi perdu. Au niveau mondial, l'économie verte

Un engagement qui est encore très insuffisant. Au regard du retard accumulé, les scientifiques estiment ainsi que nous devrions réduire nos émissions de GES de 65% d'ici à 2030 pour respecter la plus haute ambition de l'Accord de Paris. Par ailleurs, un nouvel objectif est en discussion au niveau européen dans le cadre du mécanisme de rehausse de l'ambition prévu par l'Accord de Paris avec lequel la France devra se mettre en conformité. Celui-ci devrait s'établir à 55% sur la même période. **Alors que de nombreuses pandémies prennent leurs racines dans la destruction du monde sauvage par nos activités, avec l'apparition de zoonoses, ainsi que dans notre modèle agro-industriel, il est plus que jamais indispensable de nous assurer que les plans de relance ne nous enferment pas dans ce modèle insoutenable dans la prochaine décennie.**

Les moyens actuellement mobilisés restent insuffisants pour financer une transition écologique à la hauteur des enjeux. I4CE estime que la France devrait investir 9 milliards d'euros supplémentaires chaque année dans la transition écologique simplement pour tenir ses engagements actuels.⁴ La relance, qui verra des soutiens financiers sans précédent accordés à des secteurs jugés stratégiques et porteurs d'emploi, est une occasion majeure d'augmenter de manière massive les moyens alloués à la transition écologique. Les investissements publics de la relance doivent permettre de stimuler, structurer et booster les filières d'avenir que représentent les secteurs de la transition écologique. **Il ne tient qu'à nos dirigeants de faire de cette relance un point de bascule qui allie préservation de l'emploi et transformation écologique.**

devrait ainsi engendrer une création nette de 18 millions d'emplois tout en permettant une réduction de 41 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.⁷ L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), dans son rapport de juin 2020, estime quant à elle qu'une relance durable pourrait soutenir 9 millions d'emplois par an d'ici 2023 (soit 27 millions d'emplois soutenus au total), pour 6 millions d'emplois perdus ou en risque de l'être. Cela représente 4,5 emplois soutenus pour 1 emploi perdu.⁸ Selon l'AIE, un tel plan nécessiterait en moyenne des investissements de 0,7% du PIB, soit 16 milliards d'euros pour la France, par an sur 3 ans pour les seuls secteurs énergétiques. Cela conduirait à une croissance du PIB de

² <https://www.i4ce.org/plan-de-relance-tirons-les-lecons-de-2008/>

³ Haut Conseil pour le Climat, Rapport "Agir en cohérence avec les ambitions", Juin 2019

⁴ I4CE, Comment financer l'action climat, 3 juillet 2020

⁵ Estimations INSEE, OFCE, Banque de France

⁶ La Banque de France estime que le taux de chômage pourrait atteindre 11,5 à mi-2021 contre 7,8 % début 2020.

⁷ Organisation Internationale du Travail, Une économie verte et créatrice d'emplois, 2018

⁸ IEA, Sustainable Recovery Flagship Report, Juin 2020

l'ordre de 1,1 % par an de plus que dans un scénario sans plan de relance vert.

La relance post-COVID-19 est donc l'occasion d'anticiper la conversion des emplois qui pourraient être perdus dans la décennie à venir s'ils ne sont pas transformés. Cela pose avec acuité la question des transitions professionnelles et des outils à mettre en œuvre dans ce domaine, en particulier les dispositifs de formation permettant d'accompagner les salariés perdant leur emploi vers leur nouveau travail, idéalement dans un secteur décarboné de l'économie.

Afin d'accompagner au mieux les salariés touchés par les effets de la crise actuelle et

d'anticiper les transformations à venir, le WWF France appelle le gouvernement à ouvrir un dialogue avec les corps intermédiaires autour du plan de relance vert afin de le doter de stratégies d'accompagnement de l'emploi pour les filières les plus vulnérables et les territoires les plus touchés. Le fonds de transition juste européen devra servir à soutenir cette démarche, avec plus de 2 milliards d'euros mobilisés pour la France. En s'appuyant sur les territoires des sites les plus touchés, ces financements pourraient soutenir l'accompagnement des salariés dont l'activité est amenée à être transformée, voire à disparaître (industries véhicules thermiques, sites centrales à charbon, etc.) en France.

Comment concilier relance économique et transition écologique ?

Les secteurs qui peuvent accélérer la transition écologique et soutenir de nombreux emplois non délocalisables doivent être au cœur de la relance : rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité durable, agroécologie. Cette relance doit aussi s'attacher à transformer durablement les secteurs structurants de l'économie française aujourd'hui fortement impactés par la crise, comme le tourisme. D'autres secteurs porteurs de la transition écologique et d'emplois sont également à considérer mais ne font pas l'objet d'un approfondissement spécifique dans cette étude (par exemple : l'assainissement, l'économie circulaire, etc.).

Les profondes mutations à l'œuvre dans le monde du travail – informées aussi par la révolution digitale ou les nouvelles réalités du télétravail – ne pourront se réaliser qu'en mettant au centre la lutte contre la précarisation du travail ou pour la revalorisation sociale des métiers du « soin ». Il sera essentiel d'assurer la qualité sociale des nouveaux emplois créés, ce qui passe par une amélioration des salaires et du pouvoir d'achat ainsi que la protection des gains sociaux acquis, à travers le dialogue social au sein des filières et des entreprises. La justice environnementale est un levier incontournable pour réduire les inégalités : la crise du Covid-19 a mis en évidence le lien entre les racines écologiques de la pandémie et ses effets en termes d'exacerbation des inégalités. Nos propositions en matière de création d'emploi sont à mettre dans une perspective de justice sociale et de réduction des inégalités.

La relance ne doit pas financer de projets néfastes pour le climat et l'environnement qui risqueraient d'enfermer certains secteurs sur les prochaines décennies dans des trajectoires non durables, c'est le principe du « ne pas nuire ». Le WWF France recommande d'établir une liste des

secteurs néfastes, tels que les énergies fossiles ou les infrastructures aéroportuaires, qui ne pourraient pas bénéficier des soutiens du plan de relance, sauf s'ils sont conditionnés à une transition résolument ambitieuse.

Pour maximiser l'efficacité de la relance, tant du point de vue économique que du point de vue écologique, **il est à la fois impératif de garantir la redevabilité des acteurs auxquels des aides publiques seront accordées et de soutenir l'émergence d'entreprises championnes, prêtes à innover, investir et contribuer à la transition écologique.** Les entreprises, qui portent plus de 75% des emplois salariés en France, seront clefs pour la relance comme pour la transition écologique.⁹

Enfin, cette relance doit se répartir équitablement sur l'ensemble du territoire. **C'est pourquoi les collectivités territoriales, qui assurent 70% de l'investissement public, auront un rôle majeur à jouer.**

Chacun aura un rôle à jouer, à la hauteur de sa juste responsabilité. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de proposer et mettre en œuvre un projet de reconstruction économique, écologique et social ambitieux et inclusif. Les acteurs économiques doivent résolument contribuer à la transition écologique en transformant leur modèle économique pour mettre la sobriété, les services et l'innovation au service du bien commun. Enfin, les citoyens devront eux aussi modifier leurs comportements en adoptant des modes de vie et de consommation plus durables. Ils ont aussi le pouvoir d'interpeller les pouvoirs publics et les acteurs économiques. C'est l'exemple, majeur, que nous a donné la Convention Citoyenne pour le Climat, dont de nombreuses propositions sont reprises dans ce rapport.

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496914#tableau-figure1>

LE POTENTIEL DES SECTEURS DE LA TRANSITION

MÉTHODOLOGIE

Objectif de l'étude

L'objectif principal de la présente étude est de quantifier le potentiel économique d'une relance qui soutiendrait massivement plusieurs secteurs accélérateurs la transition écologique, en fonction de trois niveaux d'ambition différents.

Pour chaque niveau d'ambition, l'étude mesure l'impact économique direct, indirect et induit, de la croissance de certains secteurs clés de la transition écologique d'une part et de la transformation durable d'autres secteurs d'autre part. Deux indicateurs ont été quantifiés : les emplois soutenus – c'est-à-dire ceux maintenus et ceux créés (mesurés en Équivalent Temps Plein, ETP) – et la valeur ajoutée brute (richesse créée par une entreprise lors du processus de production, appelée valeur ajoutée dans la suite de l'étude).

L'impact économique a été quantifié dans cinq secteurs qui présentent un intérêt majeur pour la transition écologique et ont le potentiel de générer de nombreux emplois non délocalisables, que nous souhaitons voir soutenus dans le cadre de la relance :

- **La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires,**
- **La production d'électricité et de chaleur renouvelables,**
- **Les transports ferroviaires et transports en commun,**
- **Les transports individuels (voiture électrique, hybride, et vélos),**
- **L'agriculture biologique.**

Le secteur du tourisme, s'il n'est pas directement au cœur de la transition écologique, a été durement touché par la crise et va être largement soutenu dans le cadre du plan de relance. Il doit également être accompagné dans sa transformation vers un modèle plus durable et résilient. L'étude se concentre donc sur les mesures à mettre en œuvre pour soutenir le secteur tout en assurant sa transformation pour en faire un secteur plus durable et résilient. Nous analysons, à titre d'exemple le potentiel économique de la filière du vélo-tourisme.

D'autres secteurs également porteurs pour la transition écologique et la création d'emplois ne font pas l'objet d'un approfondissement spécifique dans cette étude (l'assainissement, l'économie circulaire, etc.).

Etape 1 : sélection des secteurs et définition de l'objectif de la modélisation

Secteurs	Sous-secteurs	Objectif de la modélisation
Rénovation énergétique des bâtiments	Rénovation des logements privés, des logements sociaux, des bâtiments tertiaires	Quantifier les emplois soutenus et la valeur ajoutée par ce secteur dans le cadre de la rénovation performante.
Energies renouvelables	Hydroélectricité, éolien terrestre, éolien en mer, solaire PV, solaire thermique, méthanisation, bois énergie, géothermie	Quantifier les emplois et valeur ajoutée soutenus par ce secteur.
Transports ferroviaires et transports en commun	Transports ferroviaires (passagers et fret), transports en commun urbains	Quantifier les emplois et valeur ajoutée soutenus par ce secteur.
Transports individuels : voitures et vélos	Voitures électriques, voitures hybrides rechargeables, infrastructures de recharge, vélos, aménagements cyclables	Quantifier les emplois et valeur ajoutée soutenus par ce secteur.
Agriculture biologique	Production agricole	Quantifier les emplois supplémentaires générés par l'agriculture biologique au niveau des exploitations agricoles. Seuls les emplois soutenus par une augmentation de la part de la SAU bio ont pu être modélisés ici, la filière bio étant la seule filière pour laquelle des données quantifiées relatives à l'emploi sont disponibles.
Tourisme	Transport, hébergement, restauration et activités de loisirs	Quantifier les emplois soutenus par le développement du vélo-tourisme. Les emplois associés à la transition écologique du tourisme n'ont pas pu être quantifiés, faute de données disponibles.

Etape 2 : Construction des scénarios

L'étude s'appuie sur trois scénarios à horizon 2030, construits à partir d'objectifs et d'investissements mesurables (nombre de rénovations, capacité installée d'énergies renouvelables, part des ventes ou ventes de véhicules électriques, hybrides ou de vélos, part de Surface Agricole Utile en bio, etc.). Le potentiel économique de chaque scénario dans chaque secteur est estimé à partir de l'atteinte de ces objectifs mesurables. Pour chaque secteur modélisé, trois scénarios ont été construits. Pour le tourisme, le scénario porte uniquement sur le vélo-tourisme. Les trois scénarios ont été construits comme suit :

- **Un scénario « Tendancier »** : pour chaque secteur, les données historiques des variables utilisées comme objectifs dans les principaux documents encadrant la transition écologique en France ont été collectées et ont fait l'objet d'une projection linéaire sur la période 2019-2022-2030, diminuée de la perte d'activité engendrée par la crise économique actuelle. Pour la rénovation et les transports ferroviaires et transports en commun, le scénario tendancier se base sur les investissements actuels estimés par I4CE¹⁰, diminués de la perte d'activité engendrée par la crise économique.
- **Un scénario « Engagements actuels »** : pour chaque secteur, ce scénario se base sur les objectifs à horizon 2022 et 2030 fixés dans les principaux documents de référence en matière de transition

écologique en France, à savoir la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour le secteur des énergies renouvelables, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour la rénovation énergétique et les transports, et la loi EGalim pour l'agriculture bio. Pour la rénovation et les transports ferroviaires et transports en commun, ce scénario se base directement sur les investissements estimés par I4CE pour tenir les engagements de la SNBC.

- **Un scénario « Relance verte »** : ce scénario fixe des objectifs plus ambitieux que les engagements actuels, qui sont insuffisants pour respecter l'Accord de Paris. Pour chaque secteur, ces objectifs sont issus de données bibliographiques et ont été confirmés lors des entretiens avec les acteurs concernés. Pour la rénovation et les transports ferroviaires et transports en commun, ce scénario reflète les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

La valeur ajoutée et le nombre d'emplois soutenus ont été modélisés sur deux horizons de temps : 2019-2022 et 2022-2030. L'horizon 2019-2022 reflète l'impact économique lié aux soutiens immédiats apportés pour faire face à la crise économique née de la crise sanitaire. L'horizon 2022-2030 reflète quant à lui l'impact économique lié à des mesures de soutien de plus long terme pour développer ces secteurs.

Etape 3 : Identification des mesures pour une relance verte

Une relance verte implique de mettre en œuvre des mesures fortes pour atteindre les objectifs fixés. Pour chaque secteur, l'étude a analysé et sélectionné les mesures indispensables à l'atteinte des ambitions. Elles sont issues des positions portées par le WWF, de la consultation citoyenne « Inventons le Monde d'Après » menée sur la plateforme Make.org, de

propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat, et d'entretiens menés avec une vingtaine d'entreprises, des acteurs des secteurs étudiés, des collectivités territoriales et des associations d'élus. Ces mesures incluent des mesures financières, des mesures fiscales, des mesures réglementaires ainsi que des mesures de soutien diverses.

Etape 4 : Estimation des montants publics à investir pour un plan de relance vert

Les dépenses publiques nécessaires à la mise en place de ce plan de relance ont été estimées à partir de l'étude I4CE publiée le 3 juillet 2020 intitulée « Comment financer l'action climat ». Cette étude présente les dépenses publiques nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux en matière de climat, qui correspondent au scénario « Engagements actuels » de la présente étude. Le scénario « Relance verte » présenté ici étant plus ambitieux que les objectifs nationaux actuels, les dépenses estimées par I4CE ont été extrapolées à partir de la différence entre les objectifs

du scénario « Engagements actuels » et ceux du scénario « Relance verte ». Pour la rénovation et les transports ferroviaires, le coût du plan de relance vert a été estimé à partir du chiffrage d'I4CE estimant les coûts des mesures proposées par la Convention Citoyenne pour le Climat dont les objectifs ont servi de base au scénario « Relance verte ».

Les montants estimés dans la présente étude n'engagent pas I4CE.

Etape 5 : Collecte des données nécessaires à la modélisation

La phase de collecte des données a consisté à déterminer, pour chaque secteur modélisé, quelles étaient les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les trois scénarios.

Ces dépenses concernent les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation (OPEX).

¹⁰ I4CE, Investir en faveur du climat contribuera à la sortie de crise, avril 2020

Les données nécessaires à la modélisation sont de deux ordres :

- Un chiffrage des investissements publics annuels nécessaires selon les trois scénarios,
- Une répartition des dépenses dans les différentes phases de la chaîne de valeur de chaque filière, dans

chaque secteur : développement, équipement, construction, vente et distribution, exploitation et maintenance.

Secteurs	Principales références
Agriculture biologique	Agreste 2020, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Projet de diagnostic en vue du futur Plan Stratégique National de la PAC post 2020, Agence Bio 2019
Rénovation énergétique des bâtiments	I4CE 2020, ADEME 2019
Energies renouvelables	I4CE 2020, ADEME 2019, 2018, 2017 et 2016 (selon filières), CRE 2019, Commission Européenne 2019, Observ'ER 2019, ENEA consulting 2019, Rapport AO Dunkerque, Irena 2018, Wood Mackenzie 2018, Afpac 2018, ATEE 2018, SER 2013
Transports ferroviaires et transports en commun	I4CE 2020, ADEME 2019, Groupement des autorités responsables de transport 2013
Transports individuels : voitures et vélos	I4CE 2020, ADEME 2019 et 2018, International Council on Clean Transportation 2019, Transport & Environnement 2019, INSEE 2019, McKinsey 2016, IFP Energies nouvelles 2013, Commissariat général au développement durable 2011, Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, Service de la donnée et des études statistiques du MTEs, Geovelo

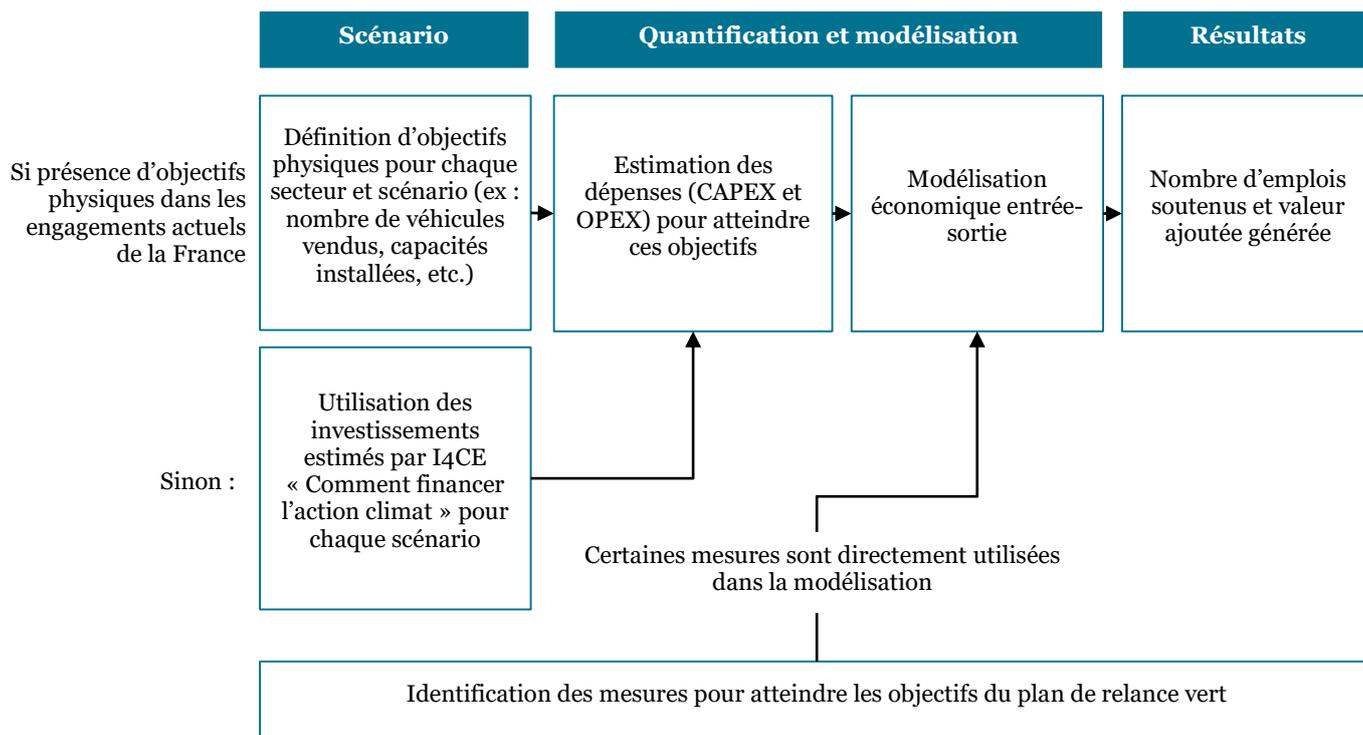
Etape 6 : Modélisation des impacts économiques

La rénovation énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, les transports ferroviaires et transports en commun et les véhicules bas carbone ont fait l'objet d'une modélisation selon un modèle entrées-sorties.

Le modèle utilisé par EY pour modéliser les retombées socio-économiques (emplois et valeur ajoutée) s'appuie

sur les travaux de l'économiste Wassily Leontief. Ces travaux reposent sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques permettant de modéliser les interdépendances de l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée. Les tables entrées-sorties utilisées pour ce projet sont celles issues d'Eurostat. Chaque poste de dépenses identifié dans l'étape 3 a été assimilé à l'un des 65 secteurs des tables entrées-sorties.

Schématisation de la modélisation des impacts économiques



L'impact économique lié à la crise du COVID-19 a été intégré dans la modélisation à partir de projections économiques de la Commission Européenne¹¹ publiées en mai 2020 et de l'étude McKinsey « COVID-19, Briefing materials, Global health and crisis response » publiée en Mars 2020¹².

La première projection que le taux de croissance annuel du PIB de la France sera de -8,2% et -7,4% en 2020 et 2021. La seconde étude projette que l'activité économique européenne retrouvera son niveau d'avant la crise en 2023. En combinant ces deux études, il a été supposé dans la modélisation que le scénario tendanciel serait caractérisé par une activité économique en 2022 inférieure par rapport au point de départ 2019 (-1,1% par

rapport à 2019), et une activité économique en 2030 alignée sur la tendance historique.

Le vélo, le vélo-tourisme et l'agriculture biologique ont fait l'objet d'une modélisation à partir des données bibliographiques dont le niveau de précision a été jugé supérieur à une modélisation entrée-sortie dans le cadre de ce projet. Pour l'agriculture, le scénario tendanciel est basé sur une diminution des emplois soutenus de 1,2% par an, ce qui correspond à la tendance observée depuis 2010 à partir des données AGRESTE.¹³

Etape 7 : Régionalisation des impacts économiques

Les deux indicateurs économiques quantifiés à l'échelle nationale ont été régionalisés afin de dessiner la distribution des retombées économiques dans les territoires. Cette régionalisation a été faite pour chaque secteur et par maillon de la chaîne de valeur.

A part pour les énergies renouvelables, cette régionalisation couvre l'ensemble du territoire français (France métropolitaine et Outre-mer). La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie se

concentrant uniquement sur la France métropolitaine hors Corse, la régionalisation des énergies renouvelables couvre uniquement les 12 régions de la France métropolitaine hors Corse. Les indicateurs directs ont été distribués pour l'ensemble des secteurs selon les hypothèses présentées dans le tableau ci-après. La régionalisation des indicateurs indirects repose sur la répartition régionale des 65 secteurs de l'économie considérés dans la modélisation, élaborée à partir des données régionales de l'emploi en France en 2016 de l'INSEE, publiées en 2019.

Secteurs	Hypothèses utilisées pour la régionalisation
Rénovation énergétique des bâtiments	Répartition selon la population estimée par l'INSEE dans chaque région en 2020.
Energies renouvelables	Répartition issue du rapport du Syndicat des Energies Renouvelables « Évaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires » (2020).
Transports en commun	Répartition selon la distribution régionale de l'emploi dans le secteur « NA38 : TBEC4-Fabrication de matériels de transport » réalisée par l'INSEE.
Transports individuels	Répartition selon la distribution régionale de l'emploi dans le secteur « NA38 : TBEC4-Fabrication de matériels de transport » réalisée par l'INSEE et selon les parts d'actifs dans chaque région ayant recours au vélo pour aller travailler estimées par l'INSEE.
Agriculture biologique	Répartition selon la distribution régionale de la superficie agricole utilisée, réalisée par l'Agreste.

¹¹ Commission Européenne, European Economic Forecast Spring 2020, 2020

¹² McKinsey, COVID-19: Briefing materials, Global health and crisis response, 2020

¹³ AGRESTE, Recensements agricoles, 2010-2020

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent environ 19% des émissions annuelles de gaz à effet de serre françaises, soit 90 Mt CO₂eq.¹⁴ Ils sont responsables de 46% de la consommation nationale d'énergie finale. Pour réduire cette consommation et les émissions associées, il est prioritaire de réduire les déperditions thermiques en rénovant massivement et de manière performante les logements, dont plus de 6 millions sont qualifiés de passoires énergétiques, ainsi que les bâtiments tertiaires.

Description des scénarios

Le scénario « engagements actuels » est basé sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui vise un parc privé faiblement consommateur d'énergie et n'émettant plus de CO₂ en 2050 et un parc tertiaire à très faible consommation d'énergie (BBC) en 2050.

Le scénario « relance verte » se base sur la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) de rendre obligatoire la rénovation énergétique des bâtiments d'ici 2040. D'ici 2030, les passoires énergétiques devront être rénovées pour atteindre le niveau C. D'ici 2020, les bâtiments énergivores devront aussi atteindre le niveau C. Par rapport aux engagements actuels, cette recommandation consiste en une accélération du calendrier et des sanctions.

Potentiel économique

L'application des propositions de la CCC, telle que modélisée dans le scénario « Relance verte », permettrait de quasiment doubler le nombre d'ETP soutenus d'ici 2022 pour atteindre 278 000 emplois soutenus.

L'augmentation du rythme des rénovations permettrait de doubler à nouveau les ETP soutenus entre 2022 et 2030, pour atteindre 406 000 ETP en 2030. Ce scénario permettrait d'atteindre 36 milliards d'euros de valeur ajoutée par an en 2030, soit 30% de la valeur ajoutée par l'ensemble du secteur de la construction en 2019.

Les emplois créés sont des emplois qualifiés, non délocalisables et dans des segments aujourd'hui encore insuffisamment développés.

Le scénario « Relance verte » se base sur des rénovations globales, c'est-à-dire traitant de l'ensemble des postes d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment (fenêtres, murs, toiture, etc.). Ce type de rénovations implique une multitude de gestes. Le renforcement des effectifs existants devra donc être accompagné d'un programme ambitieux de formation, voire de reconversion, des salariés actuels du secteur du bâtiment et des futurs salariés.

L'accompagnement des particuliers et des professionnels dans leurs travaux de rénovation deviendra un maillon essentiel et doit être massifié et adapté à la rénovation énergétique globale à un niveau de performance élevé, tel que le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat devrait investir 11 milliards d'euros supplémentaires par an par rapport aux 4 actuellement financés¹⁵. Compte tenu du volume important de rénovations globales nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs et du besoin en formation des artisans pour répondre à cette demande, le WWF France propose un palier intermédiaire à 4 milliards d'euros supplémentaires sur 2020 - 2023 avec une montée progressive à 11 milliards d'euros par an en 2030. Un plan de relance vert basé sur la rénovation globale permettrait de s'engager rapidement sur une trajectoire ambitieuse, et d'accélérer la structuration des filières et des dispositifs de formation nécessaires pour former les personnels qualifiés indispensables à la mise en œuvre de cette ambition.

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits) dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments selon trois scénarios de relance



¹⁴ Données 2017 issues de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

¹⁵ <https://www.i4ce.org/convention-citoyenne-une-ambition-climat-rehaussee-un-cout-raisonne>

Comment soutenir le secteur ?

1

Promouvoir (notamment à travers les aides publiques) une **rénovation globale et performante** plutôt qu'une approche de la rénovation par geste qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de baisse de consommations et dégrade la rentabilité économique de la rénovation.

2

Rendre **obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici à 2040 et d'ici à 2030 pour les « passoires énergétiques »**, avec de premières obligations de rénovation dès 2024, en couplant ces obligations à des mesures incitatives et restrictives (mise en place d'aides financières, blocage de l'augmentation des loyers, interdiction de la mise en location).

3

Engager un **chantier de rénovation des bâtiments publics**, notamment des collectivités, soutenu par une dotation dédiée de l'Etat instaurée dans le cadre du plan de relance.

4

Soutenir la formation des professionnels de la rénovation énergétique globale et performante au travers d'un **plan de programmation de l'emploi et des compétences ainsi que par la structuration des filières**.

5

Soutenir financièrement les collectivités dans le développement d'un **service public de la performance énergétique de l'habitat**, afin que l'ensemble du territoire soit couvert par un réseau harmonisé de guichets uniques d'accompagnement technique et financier permettant d'aiguiller les ménages et copropriétés dans la rénovation globale et performante.

6

Aider au financement des travaux via un **système progressif d'aides à la rénovation**, comprenant une aide minimum pour tous et, pour les ménages modestes et très modestes, des subventions permettant un reste à charge minimale dans le respect de la justice sociale.

7

Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries, en réduisant les consommations des bâtiments tertiaires et des espaces publics, en incitant les particuliers à réduire leur consommation d'énergie et en limitant les consommations liées au chauffage et à la climatisation dans les logements, espaces publics, et bâtiments tertiaires.



La rénovation au cœur des attentes citoyennes pour une transition écologique socialement juste

Au-delà de sa contribution à l'atteinte des objectifs de la France en matière de lutte contre le changement climatique, un programme ambitieux de rénovation globale et performante des bâtiments aurait de nombreux bénéfices sociaux et sanitaires. Alors que 6 millions de ménages, soit environ 12 millions de personnes, sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique et consacrent plus de 10% de leurs revenus à leurs dépenses énergétiques, la rénovation énergétique des bâtiments permet d'alléger la facture énergétique des ménages et de lutter contre la vulnérabilité des plus précaires au prix fluctuant de l'énergie.

Un logement bien isolé, c'est aussi une meilleure qualité de l'air intérieur et un meilleur confort thermique, avec des bénéfices importants sur le bien-être et la santé. La rénovation va devenir d'autant plus indispensable que la fréquence et l'intensité des canicules sont amenées à augmenter avec le réchauffement climatique, c'est donc une mesure indispensable de santé publique. A ce titre, la Convention Citoyenne pour le Climat a largement développé ses propositions pour la rénovation énergétique complète et performante des bâtiments, et en particulier les passoires thermiques (dont plusieurs sont reprises ci-dessus). Constatant que les mesures actuelles ne suffisent pas, la CCC appelle rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040, d'abord via l'incitation puis par l'obligation, tout en faisant évoluer les soutiens publics pour favoriser une rénovation complète et performante plutôt qu'une rénovation par gestes, inefficace.



La production d'énergie représente environ 11,7% des émissions de gaz à effet de serre, soit 54 Mt CO₂eq par an.¹⁶ La transition énergétique de la France doit s'appuyer sur deux piliers : la baisse des consommations d'énergie grâce à une meilleure efficacité énergétique et une sobriété dans les comportements d'une part, et le développement des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles et fissiles d'autre part. Le développement des énergies renouvelables doit se faire en respectant des critères de durabilité, et en associant étroitement les territoires et les citoyens, afin de construire un nouveau paysage de l'énergie, plus décentralisé, ouvert, partagé, et profondément ancré dans les territoires.

Description des scénarios

Le scénario « Engagements actuels » est basé sur les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)¹⁷ en termes de capacités installées d'énergies renouvelables. Le point moyen entre les objectifs hauts et les objectifs bas de la PPE a été retenu. Les filières incluses sont le solaire photovoltaïque et thermique, l'éolien terrestre et en mer, la géothermie, le bois énergie, le gaz renouvelable et l'hydroélectricité et permettrait d'atteindre 127 GW d'électricité renouvelable et 221 TWh de chaleur et de gaz renouvelable en 2030.

Le scénario « Relance verte » est vise un renforcement du développement des projets citoyens d'énergies renouvelables, dans une approche décentralisée et de durabilité des projets. Les filières solaire (en particulier toiture) et éolien terrestre sont donc particulièrement renforcées. Pour ces deux filières, les objectifs de capacités installées sont basés sur le Scénario négaWatt 2017-2050.¹⁸ Pour les autres filières, le scénario « Relance verte » s'appuie sur les objectifs hauts de la PPE à 130 GW d'électricité renouvelable et 232 TWh de chaleur et de gaz renouvelable en 2030.

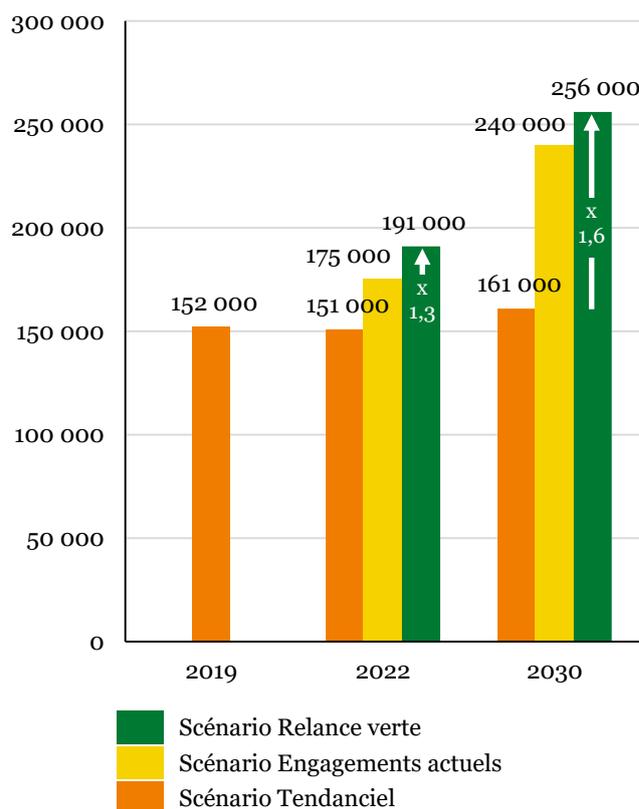
Potentiel économique

Le scénario « Relance verte », soutiendrait 256 000 emplois d'ici à 2030, soit une augmentation de près de 70% des ETP soutenus dans le secteur des énergies renouvelables, par rapport à 2019. Ces emplois concernent principalement les développeurs, les fabricants d'équipements, les constructeurs, les exploitants, les opérateurs de maintenance et les producteurs de matières premières pour les bioénergies.

Pour cette relance verte, l'Etat devrait investir 4 milliards d'euros supplémentaires par an entre 2020 et 2023 dans les énergies renouvelables et 7 milliards d'euros supplémentaires par an sur 2023 et 2030. La valeur ajoutée générée augmenterait fortement en passant de 16 milliards d'euros annuels en 2019 à 24 milliards d'euros annuels en 2030, soit près de 8% de la valeur ajoutée totale créée par le secteur industriel en 2019.

Les installations d'énergies renouvelables portées dans le cadre de projets citoyens multiplient par 2 ou 3 les retombées locales, selon la part des investisseurs locaux au capital et le recours aux prestataires locaux.¹⁹ Les projets d'énergies renouvelables citoyens permettent donc de maximiser les retombées locales, tout en favorisant l'acceptabilité sociale, et doivent être particulièrement soutenus et encouragés.

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits) dans le secteur des énergies renouvelables selon trois scénarios de relance



¹⁶ Données 2017 issues de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

¹⁷ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, 2020

¹⁸ Association négaWatt, Scénario négaWatt 2017-2050, https://negawatt.org/IMG/pdf/synthese_scenario-negawatt_2017-2050.pdf, 2017

¹⁹ Etude Energie Partagée, « Les retombées économiques locales des projets citoyens », décembre 2019

Comment soutenir le secteur ?

1

Sécuriser le **soutien public au développement des énergies renouvelables** face à la suppression du Compte d'Affectation Spéciale Transition Énergétique (CAS TE), ou proroger le CAS TE en l'absence d'option alternative.

5

Favoriser une meilleure **répartition des capacités de production d'ENR sur le territoire en faisant évoluer la fiscalité** (IFER, modulation des tarifs de soutien, etc.), **en levant certaines contraintes techniques et en facilitant la limitation des nuisances et impacts.**

2

Mettre en place **des trajectoires de suppression des soutiens publics aux énergies fossiles** sous forme de subventions ou d'exonérations en visant une disparition complète au plus tard en 2025, et en 2022 pour les garanties à l'export.

6

Diversifier les **chaînes d'approvisionnement des filières** d'énergies renouvelables en relocalisant une partie en France et en Europe.

3

Renforcer les **moyens dédiés au développement de capacités de production d'ENR dans les territoires**, en finançant l'ingénierie technique, en soutenant l'accompagnement des collectivités, et en facilitant l'investissement des collectivités dans les projets d'ENR.

7

Flécher une partie des mesures de soutien vers **l'adaptation des réseaux, le stockage et les solutions de flexibilité** pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

4

Mettre en place et garantir des **dispositifs de soutien adaptés aux spécificités des projets publics et citoyens.**

8

Conditionner les aides économiques à l'engagement des entreprises du secteur de l'énergie à un renforcement des investissements prévus dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à la compatibilité de leurs investissements avec une trajectoire 1,5°C.



Les citoyens en faveur du développement des énergies renouvelables citoyennes

Les projets citoyens d'énergies renouvelables permettent aux citoyens de s'engager dans la transition énergétique, de mieux appréhender les enjeux liés à l'énergie, et ainsi d'agir sur leurs consommations et de flécher leur épargne vers un secteur durable. La dynamique est en œuvre, avec plus de 200 projets citoyens recensés aujourd'hui et de nombreux mouvements citoyens locaux. La Convention Citoyenne pour le Climat a d'ailleurs porté des propositions pour amplifier cette dynamique. Ces propositions visent notamment à faciliter la participation de tous - particuliers, petites entreprises, collectivités territoriales – à la production d'énergie verte à partir des ressources locales et à accompagnement et soutenir les projets collectifs locaux.



TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports ferroviaires et transports en commun émettent en moyenne 5 fois moins de CO2 par voyageur que les véhicules particuliers. Compte tenu du lourd bilan carbone du secteur de la mobilité qui pèse près d'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre²⁰, il est capital de basculer vers des modes de transports alternatifs et moins carbonés que le transport routier, que ce soit pour la mobilité du quotidien ou les déplacements de longue distance.

Description des scénarios

Le scénario « Engagements actuels » est basé sur les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ils couvrent les infrastructures des transports en commun urbains et la régénération et l'extension du réseau ferroviaire.

Le scénario « Relance verte » s'appuie sur la proposition formulée par la Convention Citoyenne pour le Climat d'élaborer un plan d'investissements supplémentaires de 1,1 milliard d'euros par an dans le ferroviaire (avec le doublement de la part du fret et des investissements pour la modernisation de la signalétique). Pour les transports en commun urbains, le scénario « Relance verte » considère les mêmes objectifs que le scénario « Engagements actuels ».

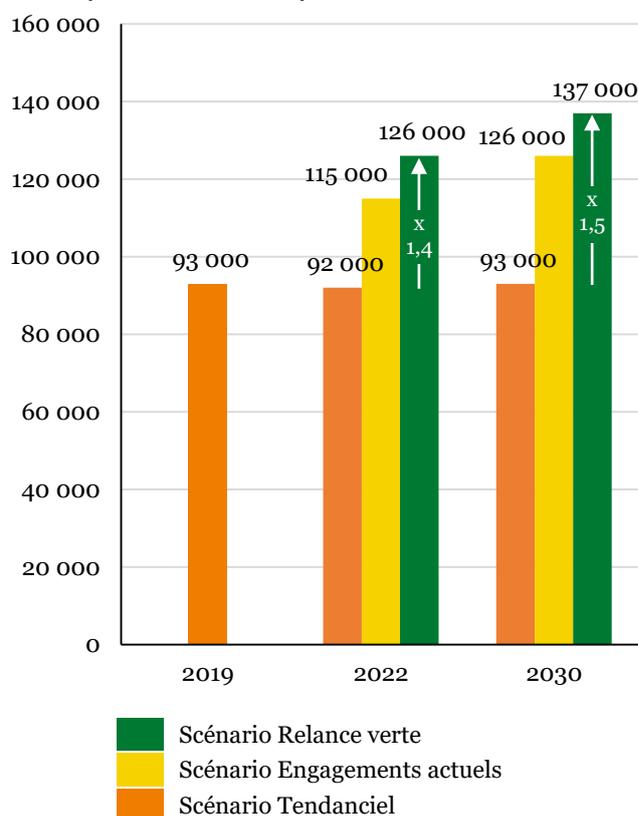
Potentiel économique

Avec un plan de soutien ambitieux de 2,5 milliards d'euros supplémentaires par an entre 2020 et 2023, puis 4 milliards entre 2024 et 2030, les emplois soutenus par le secteur des transports ferroviaires et des transports en commun pourraient augmenter de près de 40% entre 2019 et 2022, pour atteindre 126 000 ETP. En 2019, ces derniers représentent déjà plus de 90 000 ETP directs, indirects et induits.

En 2022, l'ensemble du secteur générerait près de 11 milliards d'euros de valeur ajoutée en France, ce qui représente plus de 10% de la valeur ajoutée générée par l'ensemble du secteur du transport et de l'entreposage en France en 2019. En 2022, la filière des transports en commun urbains est celle qui stimulerait le plus les retombées économiques du secteur : elle générerait 55% de la valeur ajoutée si un scénario « Relance verte » est poursuivi. En 2030, dans un scénario « Relance verte », c'est la filière ferroviaire qui contribue à plus de la moitié de la valeur ajoutée générée.

La création d'emplois dans ce secteur repose principalement sur les infrastructures, c'est pourquoi les emplois générés ne le sont pas systématiquement sur le long terme, mais ils ne sont pas délocalisables. Cependant, les investissements dans la modernisation du réseau sont indispensables et vont être des créateurs importants d'emplois. Cette création d'emplois s'appuie également sur la présence en France de plusieurs entreprises leaders sur ces filières.

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits) dans le secteur des transports ferroviaires et transports en commun selon trois scénarios de relance



²⁰ Citepa, Rapport Secten, 2017.

1 **Ouvrir la prime à la conversion automobile aux autres modes de transport**, offrant ainsi la possibilité de mettre au rebut un vieux véhicule polluant contre un chèque multimodal, qui permettrait par exemple de combiner l'achat de vélos électriques, le recours aux transports en commun et au covoiturage, en fonction des besoins de mobilité.

2 Créer les conditions d'un **retour fort à l'usage du train et des transports en commun** en réduisant la TVA sur les billets de transports de 10% à 5,5% pour les transports du quotidien, en généralisant les mesures tarifaires attractives et en développant un **plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures et le matériel roulant** des transports ferroviaires de passagers et de marchandises et des transports urbains.

3 **Maintenir et développer les petites lignes de trains ainsi que les trains de nuit**, en facilitant les conditions de circulation et d'exploitation des trains aux frontières.

4 Soutenir le fret ferroviaire à l'échelle européenne notamment via **des « green lanes » ferroviaires transfrontalières** : des voies de passage facilitant la circulation des marchandises entre pays européens.

5 **Inciter, par des obligations réglementaires et fiscales, au report partiel du fret routier vers d'autres moyens de fret moins émetteurs.**

6 **Agir au niveau local avec les entreprises et les administrations** pour mieux organiser les déplacements, notamment via la généralisation de **plans de mobilité durable et de portails de services multimodaux**, permettant d'avoir accès de manière centralisée à tous les moyens de transport sur un territoire (*mobility-as-a-service*).

7 **Renforcer l'éco-contribution kilométrique** sur les billets d'avion créée en 2019, dont le montant est bien trop faible pour avoir un effet dissuasif, avec une modération pour les DOM-TOM.

8 Engager les entreprises de la mobilité, y compris les constructeurs automobiles, à formaliser des **« programmes de mobilité durable territoriaux »** visant à contribuer au développement de solutions de mobilité partagées dans les territoires en France (navettes électriques, autopartage, covoiturage, etc.) au service des objectifs de la Loi d'orientation des mobilités.

9 Soutenir immédiatement l'offre de transports publics en **compensant, dès 2020, la baisse du Versement Mobilité et des autres recettes commerciales** et apporter, dès 2021, un soutien fort et adapté en fonction des prévisions sur ces dernières.



Une demande citoyenne forte pour le renforcement des transports publics

Les citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation « Inventons le Monde d'Après » ont largement plébiscité les modes de transport en commun et décarbonés : la proposition « favoriser les mobilités écologiques et limiter les transports polluants » est arrivée dans le top 10 de la consultation. Les 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat ont formulé plusieurs mesures ayant pour but de favoriser la sortie de l'usage de la voiture individuelle, notamment en développant les solutions de déplacement alternatives et les moyens de transport en commun, dont certaines sont reprises ci-dessus. Les 150 citoyens se sont aussi prononcés en faveur d'un retour fort à l'usage du train, au-delà des voies à grande vitesse, et d'un transfert modal du fret routier vers le ferroviaire ou le fluvial. Le développement des transports ferroviaires et des transports en commun doit permettre de lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et aux services, en permettant de désenclaver certains territoires et populations qui n'ont actuellement pas d'autre choix que d'utiliser la voiture comme moyen de transport principal, entraînant un budget transport conséquent.

TRANSPORTS INDIVIDUELS : AUTOMOBILE ET VÉLO



La voiture particulière génère près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en France ainsi que de la pollution atmosphérique, responsable de 48 000 décès prématurés par an en France, la plaçant comme 2^{ème} cause de mortalité évitable à l'échelle du pays.²¹

Face à l'urgence d'inverser la tendance à la hausse de la pollution, il est nécessaire de réorienter la production et les ventes du secteur automobile vers des véhicules plus sobres, moins polluants et électriques. Il faut également favoriser des moyens de transport individuels alternatifs à la voiture, et les modes actifs, en développant notamment la pratique du vélo, aussi bien en ville qu'en milieu rural.

Description des scénarios

Le scénario « engagements actuels » est basé sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour les filières des véhicules électriques, véhicules hybrides rechargeables et du vélo, à la fois en termes de part de marché, de nombre de véhicules et d'infrastructures.

Le scénario « relance verte » s'appuie sur les projections du rapport de Transport & Environment sur la décarbonation du secteur automobile²² et sur les travaux menés par l'ADEME sur l'impact économique du vélo en France²³. Dans ce scénario, la part de ventes de véhicules particuliers neufs est de 40% pour les véhicules électriques et de 20 % pour les hybrides rechargeables en 2030. En 2030, la part modale du vélo atteint 24% et l'ambition pour les bornes de recharge publiques est alignée sur le scénario SNBC, soit 700 000 bornes accessibles.

Potentiel économique

Un plan de relance vert qui stimulerait fortement le secteur des véhicules à très faibles émissions pourrait permettre de soutenir 328 000 emplois en 2030, ce qui revient à multiplier par 30 le nombre d'emplois soutenus par les secteurs liés à la production et la distribution de voitures électriques et hybrides rechargeables et à la mise en place de bornes de recharge, par rapport à 2019.

Pour réaliser un tel scénario, l'Etat devrait investir 1 milliard d'euros par an supplémentaire sur la période 2020-2023 puis 3 milliards d'euros supplémentaires par an sur 2024-2030.

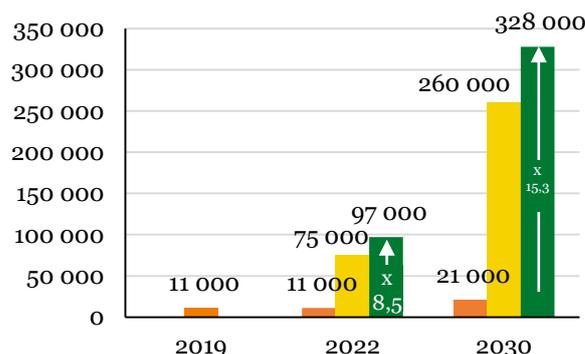
L'accélération de la vente de véhicules électriques devrait permettre d'atteindre 22 milliards d'euros de valeur ajoutée générée en 2030.

Les ETP soutenus par les activités liées au vélo seraient quant à eux plus que triplés dans le scénario « Relance verte », pour atteindre 352 000 ETP directs, indirects et induits en 2030.²⁴ Une part importante de ces emplois concerne la construction des pistes cyclables et les matériels de stationnement de vélos ainsi que le secteur de la logistique, en particulier les coursiers et les employés à vélo de La Poste.

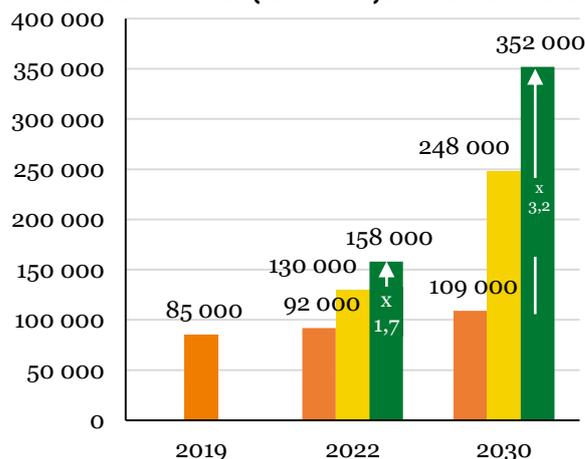
Pour réaliser un tel scénario, l'Etat devrait investir 2 milliards d'euros par an supplémentaires entre aujourd'hui et 2030 dans les infrastructures cyclables. La filière des vélos pourrait ainsi générer 23 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2030.

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits)

dans le secteur de l'automobile bas carbone selon trois scénarios de relance



dans le secteur de du vélo (hors tourisme) selon trois scénarios de relance



■ Scénario Relance verte
 ■ Scénario Engagements actuels
 ■ Scénario Tendanciel

²¹ Santé publique France, Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives, 2016

²² Transport & Environment, « Roadmap to decarbonising European cars », novembre 2018

²³ ADEME, Inddigo, Vertigolab, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », avril 2020

²⁴ Ces emplois n'incluent pas les activités de vélos tourisme qui sont incluses dans la section tourisme

Comment soutenir le secteur ?

1

Inciter à utiliser des moyens de transports doux en systématisant et renforçant le **forfait mobilité durable** pour tous les salariés, à hauteur de 500€/an et cumulable avec le remboursement des transports en commun.

2

Augmenter les **montants du fonds vélo** de 50 à 500 millions d'euros par an, pour financer les infrastructures cyclables.

3

Soutenir la réorientation du marché automobile vers des véhicules plus légers et électriques **en renforçant à court terme la fiscalité automobile** :

- Introduire une composante « poids » dans le « bonus-malus » automobile
- Renforcer le barème du malus en (1) taxant dès 95 gCO₂/km à hauteur de 50 euros, (2) fixant un malus dissuasif de 1 000 euros dès 110 gCO₂/km et de 15 000 euros à 150 gCO₂/km, (3) supprimant le plafond du malus.

4

Structurer les chaînes d'approvisionnement et consolider les filières industrielles automobiles d'avenir, notamment autour de l'électromobilité (moteurs électriques, batteries, etc.) à l'échelle nationale et européenne.

5

Déployer des aides à toutes les entreprises qui possèdent un parc de plus de 50 véhicules conditionnées au renforcement de leur trajectoire de **verdissement des flottes privées**, pour atteindre 100% de véhicules très faibles émissions dans leur parc d'ici 2030.

6

Mettre en place des Zones à Faibles Émissions efficaces en sortant d'ici à 2025 le diesel et d'ici à 2030 l'essence des zones urbaines polluées.

7

Permettre **l'accès à des véhicules propres en développant la location de longue durée et proposer des prêts à taux zéro**, avec la garantie de l'État, pour l'achat d'un véhicule peu émetteur.

8

Systématiser les aides indirectes pour les véhicules propres (sur la base de la vignette Critair'O) : accès au centre-ville, voies réservées, places de parking gratuites, etc.

9

Déployer des aides aux constructeurs et aux équipementiers conditionnées au **renforcement des normes d'émissions de CO₂** de l'UE, qui seront révisées en 2021, avec la mise en place d'un objectif de réduction annuel (et non plus par palier), la suppression des exonérations sur le poids des véhicules, et surtout, le renforcement des normes CO₂ en 2025 et 2030.

10

Moduler les **taxes sur les contrats d'assurance** en fonction de l'émission de CO₂ pour encourager les véhicules propres et réformer **le système d'indemnité kilométrique de l'impôt** sur le revenu.

11

Accélérer le renouvellement du parc automobile en faveur de véhicules plus propres **en réajustant et renforçant la prime à la conversion** afin d'arrêter de subventionner des véhicules diesel-essence neufs, et adosser à cette prime à un **prêt à taux zéro** pour tous les ménages non imposables et TPE.



Les citoyens en faveur des transports individuels décarbonés

Les 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat ont clairement exprimé leur souhait que d'ici 2030, le parc automobile ait évolué vers la disparition progressive des véhicules thermiques. Ils ont proposé d'inciter à utiliser des moyens de transport doux ou partagés, notamment pour les trajets domicile-travail, de réduire les incitations à l'utilisation de la voiture, ou encore d'inviter les jeunes à utiliser des moyens de mobilité douce. Le développement des modes de transport décarbonés aura de nombreux bénéfices sur la qualité de l'air et la santé. L'ADEME estime par exemple un gain de 7 milliards d'euros par an sur les dépenses de santé, généré par le seul usage du vélo. Par ailleurs, il faut noter que les coûts marchands du vélo sont bien moindres que ceux de l'automobile : pour réaliser une distance identique, le vélo coûte en moyenne en budget pratiquement deux fois moins cher que la voiture, ce qui en fait un mode de transport plus juste socialement, à condition que les infrastructures nécessaires soient déployées pour faciliter la pratique.²⁵

²⁵ ADEME, Inddigo, Vertigolab, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », avril 2020.



Contexte

Le modèle agricole dominant est en crise indépendamment de la crise sanitaire du Covid-19. Industrialisée depuis les années 1960, l'agriculture est aujourd'hui responsable de 17 % des émissions de gaz à effet de serre en France, provoque une perte massive de la biodiversité (chute des populations d'oiseaux des champs, d'insectes pollinisateurs...) et détruit l'emploi agricole (1 exploitant sur 3 n'est pas remplacé²⁶).

Le système agricole et alimentaire - qui comprend toutes les activités de production, de transformation, de distribution et de consommation alimentaire - **doit se transformer** pour répondre aux grands défis environnementaux, sociaux et éthiques actuels car, au-delà des urgences mises en évidence par la science, les attentes sociétales envers ce secteur sont croissantes et rendent inéluctable sa transition.

Vers une agriculture bonne pour la planète et les hommes

La transition agro-écologique est une opportunité pour dynamiser l'emploi agricole. Le nombre d'agriculteurs diminue chaque année en France. Le diagnostic récemment établi par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue de la construction de son Plan Stratégique National rappelle que l'érosion des emplois agricoles se poursuit à un rythme de -1 % par an depuis 2010 (en Unité de Travail Annuelle - UTA). Le développement de l'agriculture biologique a permis de freiner cette tendance grâce à sa dynamique de création d'emplois, jusqu'à atteindre un total de 155 347 emplois directs en 2018, soit une hausse de 14% par rapport à 2017 (et un doublement depuis 2012). Dans son diagnostic, le Ministère de l'Agriculture reconnaît que :

« Des études ont mis en évidence une plus grande intensité en emploi de la pratique de l'agriculture biologique comparativement à celle de l'agriculture conventionnelle avec un nombre moyen d'Unité de Travail Annuelle (UTA) par exploitation bio de 2,4 (dont 0,4 de saisonniers) contre 1,5 (dont 0,15 de saisonniers) en conventionnel. »

Le soutien à l'agriculture biologique a donc contribué au maintien voire au développement de l'emploi agricole dans certains bassins, grâce à l'émergence d'activités plus intensives en main-d'œuvre et dégageant des marges sur des surfaces plus petites. Néanmoins, le diagnostic avertit : « les tendances à venir, relatives à la massification voire à « l'industrialisation » du mode de production biologique, pourraient être différentes ». Ainsi, il est indispensable que le développement de l'agriculture biologique se fasse dans une perspective de transition agroécologique et ne répète pas les erreurs d'industrialisation et spécialisation du passé, qui pourraient freiner la création d'emplois.

La transition vers de nouvelles pratiques agricoles permettrait aussi de repenser la répartition de la valeur dans la chaîne de production pour aller vers une juste rémunération des agriculteurs. Il a par exemple été démontré que le développement de systèmes économes et autonomes, pour les exploitations laitières basées sur le pâturage, était créateur de valeur économique et permettait d'accroître le revenu disponible pour l'exploitant.²⁷

La lutte contre la déforestation importée et la transition vers un élevage écologique, local et paysan sont également des opportunités de création d'emplois. La France importe chaque année plus de 3 millions de tonnes de soja pour l'alimentation de ses animaux d'élevage, ce qui réduit notre autonomie en cas de crise tout en générant une déforestation massive qui contribue à l'accélération du dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'émergence de nouvelles zoonoses. Cette dépendance aux importations constitue un risque structurel de sécurité alimentaire pour l'ensemble de l'Europe. La réduction de notre consommation de protéines animales et la relocalisation de la production des protéines végétales peuvent permettre de réduire notre dépendance tout en créant des emplois dans nos territoires.

²⁶ WWF, « Changeons de modèle agricole », 2019.

²⁷ WWF-CIVAM, Un double enjeu de l'agriculture : rémunération de l'exploitant et respect de l'environnement, 2017

Accélérer la transition agricole vers un modèle plus durable

Le plan de relance et le Plan Stratégique National (PSN) sont deux opportunités historiques d'accélérer la transition écologique du secteur agricole. Les subventions de la future PAC notamment représentent la principale source de soutien financier à l'agriculture française et structurent les choix de production et les modèles de culture et d'élevage. Il est donc essentiel que le PSN français oriente les 9 milliards d'euros que la France reçoit de l'Union Européenne vers une transformation du secteur agricole, lui permettant de faire face aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité et de répondre aux attentes des citoyens. Pour cela, il est nécessaire qu'au moins 50 % du budget soit fléché vers l'éco-régime, l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques. Il faut également que l'ensemble des aides permettent la transition des agriculteurs vers l'agroécologie : systèmes autonomes et économes en intrants et en énergie, diversification des cultures, polyculture-élevage, rémunération pour services environnementaux.

1 Mettre en place un plan d'investissements massif dans **les outils de transformation des protéines végétales** notamment en convertissant des sites industriels obsolètes issus de l'industrie agroalimentaire.

2 Augmenter les investissements publics dans la **recherche agronomique et variétale sur les protéines végétales.**

3 **Réévaluer la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique** en la dotant notamment de moyens financiers pour favoriser l'adaptation du secteur agricole.

4 **Financer les mesures d'adaptation fondées sur la nature** comme l'agroforesterie, l'adaptation des variétés et des espèces cultivées aux terroirs, le stockage de carbone dans les sols, la diversification des productions.

5 **Proposer un bonus de 10 cts par repas pour les petites cantines bio et locales** (moins de 200 repas par jour) pour les aider à absorber le surcoût les 3 premières années de leur transition.

6 Réduire l'usage des engrais azotés de synthèse par une **augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).**

7 **Taxer les produits ultra transformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel.**

8 Mettre en place des **chèques alimentaires pour les plus démunis** à utiliser dans les AMAP ou pour des produits bios.

9 Mettre en place **une prime à l'investissement** pour les établissements leur permettant de s'équiper en matériel, de former les personnels, de mener des campagnes de sensibilisation afin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim.



Une transition écologique de notre modèle agricole largement soutenue par les citoyens

La transition de notre agriculture est portée par les citoyens français qui privilégient les produits locaux et les circuits courts, achètent plus de produits de saison et de plus en plus de produits biologiques.²⁸

Ils attendent désormais que les pouvoirs publics accélèrent la transition et leur permettent de consommer des produits durables. Ces attentes ont de nouveau été exprimées récemment :

- **Dans le cadre du débat public sur l'agriculture**, le premier compte-rendu publié par la CNDP le 24 juin 2020 montre la volonté de transition des citoyens français. Les participants ont classé les 3 objectifs relatifs à la protection de l'environnement comme très prioritaires, loin devant les 7 autres objectifs de la PAC.
- **Les résultats du sondage IPSOS « Pour une autre PAC »** montrent qu'une grande majorité de Français demande que les financements de la PAC soient réorientés vers un modèle agricole plus juste, plus durable et plus sain. Pour 88% d'entre eux, ce modèle doit être en mesure d'assurer une juste rémunération en maintenant un nombre élevé de paysans en activité, tout en préservant le climat, l'environnement et la biodiversité (87%).
- **Les 150 de la Convention Citoyenne pour le Climat** ont soutenu le besoin d'accélérer la transition de notre modèle agricole et proposé plusieurs mesures concrètes pour y parvenir.
- **Les participants à la consultation Make.org « Inventons le Monde d'Après »** ont également placé en premières priorités les mesures relatives à la transition alimentaire (« favoriser la consommation locale et les circuits de proximité » et « se diriger vers une agriculture alternative »).

²⁸ Agence Bio, Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue, 2019

Focus Agriculture Bio

Un focus sur le bio a été réalisé dans le but de mesurer le potentiel d'emploi généré par une forte croissance du bio en France.

Description des scénarios

Seuls les emplois directs soutenus par une augmentation de la part de la SAU bio ont pu être modélisés ici, la filière bio étant la seule filière pour laquelle des données quantifiées relatives à l'emploi sont disponibles. **Tous les scénarios tiennent compte de la diminution tendancielle des emplois directs dans le secteur agricole depuis 2010, soit une diminution de 1,2% par an, appliquée au nombre d'emplois directs dans le secteur agricole en 2019. Les scénarios « Engagement actuels » et « Relance verte » modélisent le nombre d'emplois additionnels soutenus par l'agriculture biologique, tout en tenant compte de la diminution tendancielle, liée notamment aux départs en retraite non remplacés.**

Le scénario « Engagements actuels » se base sur les objectifs fixés par la loi EGalim et les Etats Généraux de l'Alimentation en termes de Surface Agricole Utile en agriculture biologique. Ces derniers visent d'atteindre 15% de surface agricole française cultivée en bio (ou en conversion) à l'horizon 2022 et 30% à l'horizon 2030.

Le scénario « Relance verte » s'appuie sur l'ambition que 100% de la surface agricole utile soit convertie en agriculture biologique en 2050. Cette ambition se traduit par un point de passage à 22% en 2022 et 44% en 2030.

Les emplois soutenus présentés ici sont calculés sur l'ensemble du secteur agricole, toutes pratiques confondues. Les données présentées ne représentent que les emplois agricoles directs. L'étude s'appuie sur l'hypothèse d'un nombre moyen d'Unité de Travail Annuelle (UTA) par exploitation bio de 2,4 contre 1,5 en conventionnel, comme évalué dans le diagnostic du Ministère de l'Agriculture.

Potentiel économique

Toutes pratiques agricoles confondues, le nombre d'emplois en production agricole représente environ 695 000 ETP directs en 2019. Le scénario tendanciel est basé sur une diminution de 1,2% des emplois soutenus par an, ce qui correspond à la tendance observée depuis 2010. Ce scénario tient tout de même compte de l'évolution tendancielle de la SAU bio, qui passe de 7,5% en 2019 à 18% en 2030, en ligne avec la progression constatée depuis 2014.

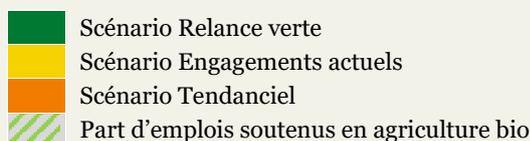
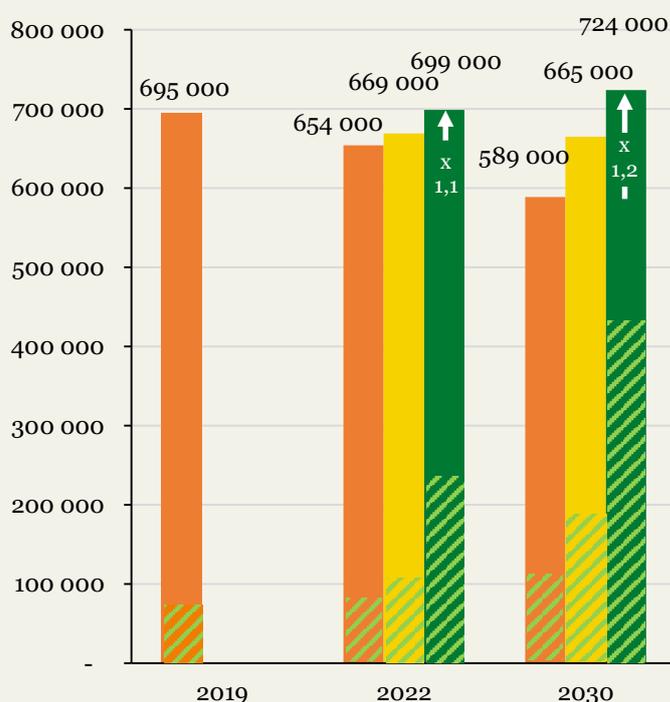
Ainsi, l'augmentation tendancielle de l'agriculture bio ne permet pas de compenser la perte d'emplois dans le secteur : dans le scénario tendanciel plus de 100 000 emplois sont perdus d'ici 2030, soit une diminution de 15%.

Le scénario « Engagements actuels » montre que l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGalim, c'est à dire 15% de SAU en bio d'ici 2022 et 30% en 2030, permettrait de compenser en partie seulement le déclin de l'emploi agricole, en soutenant 15 000 emplois directs supplémentaires par rapport à la tendance en 2022 et 77 000 en 2030.

Une augmentation plus ambitieuse de la part de SAU bio, telle que modélisée dans le scénario « Relance verte » permettrait, elle, de compenser la perte d'emplois dans le secteur agricole, en soutenant 699 000 emplois directs en 2022 et 724 000 en 2030.

Les emplois ainsi soutenus dans la production agricole sont directement liés à la croissance de la part de SAU cultivée en bio. C'est au total 23% d'emplois en plus soutenus en 2030 par la filière bio par rapport au scénario tendanciel la même année.

Nombre d'emplois soutenus (directs) dans le secteur de l'agriculture selon trois scénarios de relance impactant la part de bio





Contexte

Le tourisme traverse aujourd'hui sa plus grave crise. L'ensemble de ses segments sont touchés : l'hébergement, la restauration, les transports, les sites culturels, les lieux de loisirs, les espaces naturels, l'événementiel, ainsi que le tourisme d'affaires. Les incertitudes pesant sur la réouverture des frontières extérieures à l'Europe font craindre une crise qui s'installe durablement, alors que la France est la première destination touristique mondiale et que les touristes extra européens représentent un tiers des recettes touristiques. L'Organisation Mondiale du Tourisme anticipe une baisse de l'activité de 60 à 80% à l'échelle mondiale sur l'année. Dans cette perspective, et parce que le secteur compte 2 millions d'emplois en France, le tourisme a été identifié comme un secteur prioritaire par le gouvernement dans le cadre des plans de relance. Un plan inédit de 18 milliards d'euros a déjà été annoncé en mai.

Le tourisme n'est pas un secteur identifié comme un secteur clé de la transition écologique, pourtant ses impacts sur l'environnement sont bien réels et son potentiel de transformation est important. En raison des émissions de GES liées au transport, le secteur génère 8% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. En France, le tourisme est généralement très concentré dans le temps et l'espace : il exerce alors une forte pression environnementale sur les territoires, en diminuant la disponibilité et la qualité des ressources en eau et en énergie et en imposant aux collectivités touristiques un effort élevé de gestion de quantités exceptionnelles de déchets ou des eaux usées. Le tourisme de masse et la saturation de certains sites sont une menace majeure pour les écosystèmes.²⁹

Transformer le secteur vers un tourisme durable et résilient

Le soutien au secteur du tourisme est prioritaire pour le maintien de l'emploi en France. Le tourisme représente près de 2 millions d'ETP, soit près de 8% des emplois salariés, et la valeur ajoutée générée par les entreprises du secteur s'élevait à près de 70 milliards d'euros en 2016. Avant la crise, l'objectif affiché par le gouvernement était de dépasser les 100 millions de touristes en 2020, permettant ainsi la création de 300 000 emplois supplémentaires. Les emplois du secteur sont aujourd'hui menacés, plusieurs entreprises ayant déjà annoncé la suppression de plusieurs milliers d'emplois.

La relance est l'occasion de doter le secteur du tourisme d'une réelle stratégie de durabilité et de résilience, ce qui implique que la relance intègre des contreparties claires en faveur de la transition écologique. A ce stade, le Plan Tourisme lancé en 2017 n'intègre aucune mesure relative à l'environnement et le Plan Relance Tourisme annoncé par le gouvernement en mai n'impose aucune conditionnalité aux aides proposées.

La transformation du secteur est déjà en partie engagée et doit être accélérée. Au-delà de la crise sanitaire, on observe une mutation des pratiques touristiques. De plus en plus de personnes réduisent leur utilisation de l'avion, les trains de nuit reviennent au goût du jour en Europe et le tourisme à vélo est en forte croissance depuis des années.

Les mesures en faveur d'un tourisme plus durable permettront d'augmenter les retombées économiques du secteur. Par exemple, le fait d'encourager le tourisme des Français en France permettrait d'exploiter un potentiel économique qui échappe à la France, tout en réduisant l'empreinte carbone des Français. Encourager l'allongement la durée des séjours des touristes internationaux en France via des offres préférentielles permettrait d'accroître les retombées économiques pour une empreinte carbone similaire. Par ailleurs, le développement de l'éco-tourisme, une forme de tourisme centrée sur l'itinérance douce (déplacement à pieds, à vélo, à cheval, déplacement fluvial) et privilégiant des hébergements à proximité de la nature et des habitants des territoires visités, permettra d'accroître l'offre de séjours plus respectueux de la nature. Plusieurs études ont montré que ces formes de tourisme génèrent plus de valeur ajoutée (**voir Focus vélo-tourisme**).

²⁹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?, Datalab, 2017

Réduire l'empreinte écologique du tourisme

- 1 **Repenser les indicateurs de performance d'une destination ou d'un professionnel du tourisme** en intégrant de nouveaux critères environnementaux.
- 2 **Soutenir la rénovation énergétique performante des hébergements touristiques** et des sites de visite puis la rendre obligatoire d'ici à 2024.
- 3 Rendre obligatoire **l'annonce des émissions carbone pour l'ensemble des prestations touristiques**.
- 4 Mettre en place des **éco-conditionnalités sur les nouveaux projets** de développement touristique.
- 5 Préserver la biodiversité, les habitats et les paysages, en **luttant notamment contre l'usage des pesticides et produits chimiques dans les parcs et jardins, et en travaillant sur le changement des pratiques alimentaires**.
- 6 **Former les professionnels du tourisme** et les futurs professionnels aux enjeux du tourisme durable.
- 7 Adapter les **classements hôteliers et l'immatriculation Atout France** aux enjeux du tourisme durable sur les aspects sociaux et environnementaux.

Développer l'éco-tourisme

- 8 Mettre en place une **contribution financière** pour financer les actions en matière de transition du tourisme.
- 9 Développer et soutenir **l'éco-tourisme autour d'activités touristiques locales** et tournées vers la préservation ou la restauration de la nature et la pluriactivité (agri-tourisme).
- 10 Soutenir le développement du **vélo-tourisme, notamment via le développement des itinéraires et offres associées**.
- 11 Soutenir financièrement la **reprise de la formation professionnelle** pour une conversion vers des activités d'éco-tourisme.
- 12 Mettre en place des **chèques éco-vacances bonifiés** pour des activités éco-touristiques.
- 13 Développer une **offre de loisirs, programmes récréatifs et colonies de vacances à vocation environnementale et solidaire** pour soutenir la filière du tourisme durable et encourager l'accès à la nature pour tous.

Ces mesures s'ajoutent à celles proposées dans les autres secteurs étudiés et qui rendront également possibles des pratiques touristiques plus durables, tels que les transports individuels et collectifs, en renforçant l'intermodalité, ou le secteur agroalimentaire, en élargissant l'accès à une alimentation respectueuse de l'environnement dans la restauration.



Les citoyens en faveur des transports individuels décarbonés

Aujourd'hui, la dimension environnementale fait partie des **critères de choix de la destination touristique pour plus de la moitié des Français**. La présence d'un label environnemental et l'accès à la destination via des modes de transport propres sont les deux critères les plus plébiscités.³⁰ Par ailleurs, les **caractéristiques naturelles du lieu sont le premier critère incitant les touristes à revenir** en vacances au même endroit, devant les attractions culturelles ou historiques, la qualité de l'hébergement et les prix. Selon un sondage, plus de la moitié des Français se disent **prêts à payer plus cher** sur les postes de transport et d'hébergement pour un séjour plus respectueux de l'environnement.³¹

³⁰ Commission Européenne, Flash Eurobarometer 432, Preferences of Europeans towards tourism, 2016

³¹ Sondage Toluna pour Easyvoyage.com, 2020

Focus vélo-tourisme

Ce focus a été réalisé dans le but d'analyser le potentiel d'emplois associés au vélo-tourisme, pour lequel la France dispose d'un potentiel de développement majeur. Cette analyse ne capture donc qu'un élément du potentiel économique de l'écotourisme.

Description des scénarios

L'étude estime le nombre d'emplois soutenus par les dépenses touristiques lors des séjours en vélo. Les scénarios d'évolution des pratiques touristiques du vélo s'appuient sur la corrélation observée entre la pratique utilitaire du vélo et la pratique du vélo pendant les vacances. Plus la pratique quotidienne et la part modale augmentent, plus la pratique touristique est importante, d'après les données recueillies par l'ADEME.³²

Le scénario « Engagements actuels » se base sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour le vélo. La SNBC vise une part modale du vélo de 12% en 2030, ce qui ferait presque doubler la fréquence de pratique du tourisme à vélo en 2030 par rapport à la situation actuelle.

Le scénario « Relance verte » est basé sur le scénario volontariste présenté dans les travaux menés par l'ADEME sur l'impact économique du vélo en France. Dans ce scénario, en 2030, la part modale du vélo atteint 24% et la fréquence de pratique du tourisme à vélo triple par rapport à la situation actuelle.

Potentiel économique

La France dispose d'un fort potentiel de développement du vélo-tourisme, avec 17 000 km d'itinéraires cyclables existants. L'objectif fixé par France Vélo Tourisme est d'atteindre plus de 25 000 km en 2030. La France dispose également de 180 000 km de sentiers et itinéraires destinés à la randonnée pédestre, et 8 500 km de voies navigables. Ces atouts font de la France la deuxième destination mondiale du tourisme à vélo, et le plus vaste réseau navigable d'Europe.

Un scénario « Relance verte » permettrait de tripler le nombre d'emplois soutenus via les dépenses réalisées lors des séjours touristiques à vélo. Cela s'explique par le fait que le niveau de dépense d'un touriste à vélo est plus élevé que celui d'un touriste non cycliste : il dépense beaucoup plus en hébergement (ayant moins recours aux hébergements non marchands) et en restauration (ayant plus recours au restaurant). A titre indicatif, les dépenses des touristes à vélo sont composées à 36% de dépenses de restauration, à 34% de dépenses d'hébergement, les 30% restant se décomposant notamment entre les produits du terroir (7%), transport (7%), et les activités (6%). Les ETP soutenus par le vélo-tourisme étant corrélés aux dépenses, ils se répartissent de la même façon, principalement sur les secteurs de la restauration et de l'hébergement, mais bénéficient également aux autres secteurs, avec des retombées ancrées dans les territoires.³³

Les retombées économiques du vélo-tourisme et des autres modes d'itinérance douce sont déjà élevées : 4,6 milliards d'euros pour le vélo-tourisme³⁴, 2,4 milliards d'euros pour les sentiers de Grande Randonnée³⁵, et 630 millions d'euros pour le tourisme fluvial³⁶. Les mesures permettant le développement de ces filières seraient donc particulièrement bénéfiques à l'économie, le chiffre d'affaires de l'écotourisme progressant déjà de 20% par an en France.³⁷

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits) dans le secteur du vélo-tourisme selon trois scénarios de relance



³² ADEME, Inddigo, Vertigolab, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », avril 2020.

³³ Id.

³⁴ Pôles d'excellence touristique, 17 mesures pour faire de la France une destination phare de l'écotourisme, 2015

³⁵ Id.

³⁶ VNF, Le tourisme fluvial, un secteur en plein essor, répondant aux nouvelles aspirations des vacanciers, 2019

³⁷ Globethik, Ecotourisme et tourisme vert : le tourisme dans le respect de l'environnement, 2020

DES EMPLOIS VERTS POUR TOUS LES TERRITOIRES

La crise que nous traversons a, plus que jamais, mis en évidence le rôle majeur que jouent les collectivités territoriales dans notre système social, économique et institutionnel. Gestion de la crise sanitaire, continuité du service public, réponse aux besoins vitaux (alimentation, logement, accès aux soins, etc.), soutien économique... Les collectivités territoriales ont été très mobilisées dans la gestion de la crise. L'échelon territorial, en sortie de crise, sera clef pour organiser une relance tournée vers la transition écologique et sociale, et permettre à nos territoires de réduire l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale et de prévenir de nouvelles crises.

La relance de l'économie française nécessite que les fonds publics qui seront injectés soient distribués de manière équilibrée et équitable sur le territoire français, dans un esprit de justice sociale. Cela implique de soutenir le tissu économique implanté dans les territoires, et de garantir un accompagnement des reconversions d'emplois qui sont menacés vers des métiers d'avenir.

Les bénéficiaires d'une relance verte distribués sur tout le territoire

L'ensemble des territoires français bénéficieraient de la relance verte, avec plus de 80% des emplois soutenus localisés hors de l'Île-de-France en 2030. Cela s'explique par le fait qu'une multitude d'activités économiques peuvent être stimulées par une relance verte. En 2030, ce sont en moyenne 28 emplois pour 1 000 habitants qui seront soutenus en France, un ratio qui triple par rapport à avant la crise du COVID, selon notre scénario « Relance verte ».

Les territoires ruraux seront eux aussi largement bénéficiaires de ce plan de relance,

Soutenir la relance verte dans les territoires

Au regard des pertes financières engendrées par la crise, et de la nécessité d'engager une reconstruction écologique et sociale sur l'ensemble du territoire, le WWF France recommande la mise en place de soutiens financiers de l'Etat en direction des collectivités et propose de :

- **Doter financièrement les contrats de transition écologiques (CTE)** existants pour en faire des instruments de relance vers une transition juste et garantir le fléchage des soutiens financiers accordés vers des investissements et dépenses au service des secteurs de la rénovation, des renouvelables, de la mobilité durable, etc.
- **À terme, engager une réflexion pour la refonte des contrats Etat-territoires au**

Sachant que les collectivités territoriales portent près de 70% de l'investissement public, elles peuvent et doivent jouer ce rôle de levier et coordonnateur de la relance dans les territoires. L'impact financier de la crise est pour l'instant estimé à 7,5 Mds€ pour les finances locales, pour la seule année de 2020 et ces pertes risquent de se poursuivre en 2021 et 2022. Alors que la crise a fortement affecté les capacités financières des collectivités territoriales, il est donc indispensable, pour assurer la relance territoriale, de soutenir les finances locales.

Les investissements dans la transition écologique dans les territoires sont loin d'être suffisants pour tenir ne serait-ce que les engagements actuels de la France. I4CE estime que les collectivités devraient investir 2,4 milliards d'euros de plus par an qu'actuellement pour les seuls secteurs la rénovation des bâtiments publics et du développement des infrastructures de transport en commun.³⁸ **Il est donc essentiel que le plan de relance prévoit une hausse conséquente des moyens alloués à la transition écologique dans les territoires.**

grâce au développement des énergies renouvelables, à la transition agricole ou encore au vélo-tourisme. Ces activités représentent près d'un quart des emplois soutenus en 2030. Le développement de ces activités peut s'appuyer sur des coopérations territoriales, dans une logique de synergies urbain-rural.

Une part importante de ces emplois n'est pas délocalisable. C'est le cas de la construction et de l'artisanat pour la rénovation, de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures, des exploitations agricoles ou forestières, ou encore de la distribution.

travers d'un « super contrat territorial » lui aussi orienté vers la transition écologique et sociale.

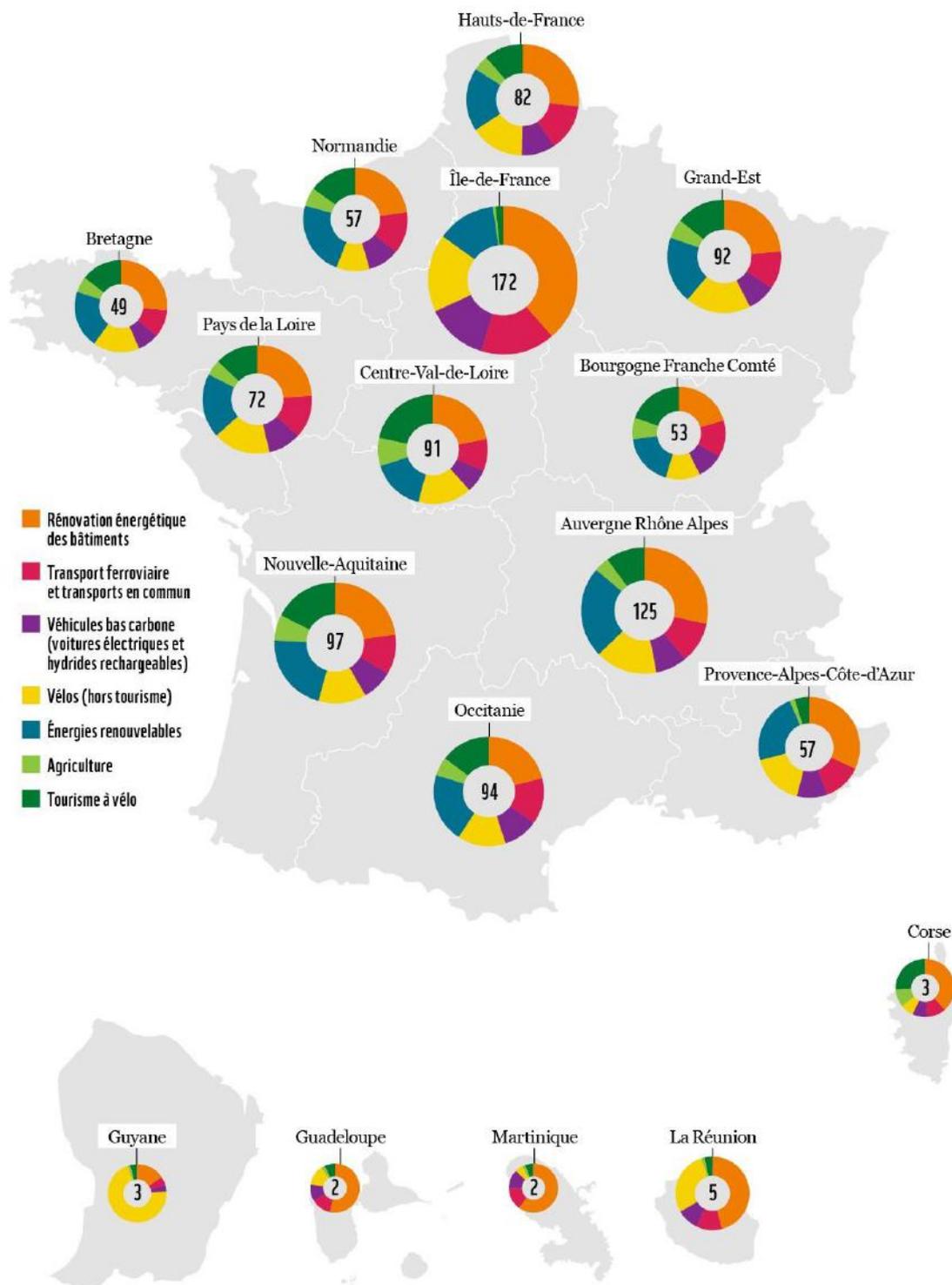
Les actions financées par les collectivités doivent soutenir les secteurs clés de la transition écologique. Pour cela, l'Etat doit formuler des lignes directrices et des lignes rouges, tout en permettant une certaine flexibilité en fonction du contexte territorial et de la taille des collectivités.

Les mesures de relance doivent garantir une transition socialement juste, qui vise à réduire la précarité et les vulnérabilités économiques, sanitaires et environnementales et assure la reconversion des emplois vers les secteurs de la transition écologique.

³⁸ <https://www.i4ce.org/relance-verte-et-collectivites/>

Distribution dans les territoires des emplois soutenus en 2022

Distribution dans les territoires des emplois soutenus en 2022 dans le scénario "Relance verte" (en milliers d'équivalent temps plein)



LES INSTRUMENTS D'UNE RELANCE VERTE

Sur la période 2020-2023, le WWF France estime que l'Etat Français devrait investir, chaque année, a minima 14 milliards d'euros de plus que les 15 milliards annuels actuellement investis, pour activer le potentiel d'emploi des secteurs de la transition écologique, accompagner la reconversion des emplois des filières menacées vers des métiers d'avenir et permettre à la France d'accélérer sa transition. Sur la période 2024-2030, ce sont 29 milliards supplémentaires par an qu'il faudrait investir. Ce budget n'intègre pas les 9 milliards d'euros de la PAC, que la France doit utiliser pour financer la transition du secteur agricole vers un modèle plus durable.

Le financement du plan de relance vert

Dès 2021 et dans les années suivantes, trois sources de financement pourraient répondre aux besoins de la reconstruction appelée par le président de la République :

- **La proposition de la Commission Européenne de plan de relance de 750 milliards d'euros est une première source qui devrait être disponible rapidement.** Ces 750 milliards se répartiraient en plusieurs enveloppes dont 250 milliards sous forme de prêts et 500 milliards sous forme de subventions financées en commun. Selon les projections de la Commission Européenne, la France ne recevrait aucun financement sur l'enveloppe de prêts de 250 milliards mais parmi les 500 milliards d'euros, 38,8 pourraient aller à la France. Ce plan est prévu sur 4 ans, soit une moyenne de 9,7 milliards d'euros par an pour la France. Ce montant couvrirait à lui seul la majorité des besoins supplémentaires de financements publics identifiés sur la 1^{ère} période.
- **Les seules subventions en faveur des énergies fossiles coûtent annuellement 18 milliards d'euros aux finances publiques.** Leur suppression progressive permettrait de renforcer l'apport venant du plan de relance

européen puis d'en prendre le relais. Pour ce faire, il conviendrait de réduire progressivement ces dépenses fiscales de 1,5 milliard d'euros chaque année de 2021 à 2024. A l'issue des 4 années, cette réduction des dépenses fiscales pourrait atteindre 6 milliards d'euros.

- **Chaque année, l'Etat pourrait émettre une obligation verte lui permettant de financer ce que le plan de relance européen et la baisse des subventions aux énergies fossiles n'aura pas permis de financer.** A fin juin 2020, le taux des OAT de l'Etat français à 10 ans était d'environ -0,1% selon les indications publiées par la Banque de France. Cela signifie que lorsque l'Etat emprunte avec un remboursement à 10 ans les taux d'intérêt sont négatifs, légèrement certes, mais négatifs. Cette situation de taux négatifs dure depuis déjà quelques années et devrait perdurer dans les années à venir si la politique monétaire de la BCE se maintient, ce que tout indique en particulier les déclarations de la présidente de la BCE.³⁹ C'est une opportunité de financement du plan de relance vert à faible coût pour l'Etat français.

Budget vert et taxonomie européenne

Le plan de relance s'appuiera sur la Loi de Finances 2021, dans la suite des lois de finances rectificatives. Or le gouvernement s'est engagé à présenter, avec le Projet de Loi de Finance 2021, le 1^{er} « budget vert » de l'Etat, consistant en un rapport qui déterminera la part des dépenses favorables à l'environnement, celles neutres et celles défavorables. **Il faut maintenant que la France réduise progressivement mais résolument à zéro les dépenses défavorables à l'environnement comme elle s'y est engagée à de multiples reprises sur la scène internationale. La sortie des dépenses défavorables devra être achevée au plus tard en 2030, la décennie actuelle étant la dernière pour agir et rebâtir notre économie en respectant l'environnement.** Les collectivités représentant en France environ 70% des investissements publics, il serait précieux qu'elles aussi réalisent cet exercice.

L'Union Européenne a récemment adopté un nouveau référentiel, dit 'taxonomie'⁴⁰, qui vise à favoriser des investissements contribuant de manière substantielle à la lutte contre le changement climatique, à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et le contrôle de la pollution, et à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. **Cette taxonomie doit être mise au cœur du dispositif de pilotage de la relance économique en France ainsi qu'au niveau européen.**

³⁹ Christine Lagarde, Présidente de la BCE devant la commission des affaires économiques et monétaires du parlement européen le 8 juin 2020.

⁴⁰ La taxonomie définit, secteur par secteur, les critères dans lesquelles les activités économiques contribuent à la lutte contre le changement climatique, sans porter un préjudice significatif à d'autres enjeux environnementaux

comme, par exemple, la gestion durable des ressources ou la protection des écosystèmes. A partir de 2021 la plupart des investisseurs et les grandes entreprises européennes doivent publier des informations sur le pourcentage de leurs revenus, de leurs investissements et de leurs dépenses opérationnelles qui contribuent à la transition écologique et énergétique.

Le WWF France recommande que la taxonomie soit utilisée comme méthodologie pour procéder à la construction du plan de relance vert et du budget de l'Etat ainsi que de celui des collectivités locales et du plan de relance.

Utiliser la taxonomie à cette fin est préférable à une démarche franco-française du type « budget vert » tel qu'envisagé pour le PLF 2021 qui risque de ne classer qu'une petite partie des dépenses de l'Etat et d'en laisser l'essentiel dans la catégorie « neutre ou insuffisamment documenté ».

L'Etat français doit mobiliser cette taxonomie européenne dans le cadre de la relance :

- **Utiliser la taxonomie comme outil d'analyse et de suivi budgétaires** et publier la part de ses

dépenses et ses investissements qui contribuent à la transition énergétique et écologique ;

- **Conditionner les soutiens financiers accordés aux grandes entreprises à la définition d'objectifs et de plans d'actions pour la réduction de leurs émissions de GES** qui soient compatibles avec l'Accord de Paris et contraignants ;
- **Exclure les soutiens aux investissements jugés néfastes conformément à la taxonomie**, voire pondérer globalement le soutien accordé aux entreprises en fonction du pourcentage de leur chiffre d'affaire ou de leurs investissements verts.

Finance privée et institutions financières

Le reporting environnemental des institutions financières doit être renforcé pour rendre compte de l'impact de leurs flux financiers :

- **Au niveau des banques centrales**, il est nécessaire d'intégrer des indicateurs environnementaux dans les politiques de rachats de titres souverains et corporates de la Banque Centrale Européenne, ainsi que dans le cadre du collatéral accepté. Il est également nécessaire d'encourager les banques centrales à prévoir les lignes de refinancement préférentielles pour les banques sur la base de critères environnementaux.
- **Pour les institutions financières**, le gouvernement doit adopter un décret d'application de l'article 173 sur le reporting climat qui soit ambitieux et aligné avec la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), afin d'inciter les institutions financières à améliorer encore leur

reporting climatique. Cela permettra d'assurer un meilleur alignement des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, de diminuer les financements vers les activités les plus nocives et ainsi d'augmenter ceux en soutien aux secteurs de la transition écologique et sociale.

- **Il faut initier une initiative internationale pour définir un cadre d'analyse commun sur les liens entre finance et biodiversité**, comparable à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Cette Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) permettra une meilleure compréhension par les institutions financières, mais aussi les régulateurs, des impacts des investissements sur la biodiversité ainsi que des risques financiers liés à l'effondrement de la biodiversité à travers les activités économiques qui s'y reposent.

Fiscalité carbone

Du fait du ralentissement de l'activité économique lors de la crise du Covid-19 et des dysfonctionnements du marché européen du carbone, le prix des permis échangés a connu une chute vertigineuse pendant la crise (passant d'environ 25 à 15 euros par tonne). A un moment où le prix du baril de pétrole connaît également un prix bas, **la relance doit s'accompagner du renforcement du signal prix afin de donner plus de prévisibilité aux acteurs économiques sur la décennie qui vient et orienter au mieux les investissements vers la transition.**

Selon les préconisations du Haut Conseil pour le Climat, il s'agit de mettre en œuvre un prix plancher croissant du carbone en Europe. La proposition remise sur la table de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE est nécessaire mais ne suffit pas à elle seule, avec le besoin de corriger au préalable le marché interne ETS, d'augmenter le prix du carbone et d'arrêter une ambition climatique claire de -55% d'ici 2030 dans le cadre du Green Deal afin d'attirer les investissements sur la transition.

Intégrer le capital naturel au cœur des systèmes d'information comptables

Le modèle économique courant, et les systèmes d'information comptable associés, n'intègrent pas le capital naturel (ni le capital humain), pourtant indispensable au fonctionnement de l'économie. **Par conséquent, les états financiers des organisations ne font pas apparaître leur dette à l'égard de la nature (ni de l'humain), alors que nous consommons plus de ressources que les écosystèmes n'en produisent.**

Pour établir un équilibre parmi ces préoccupations, compter ce qui compte vraiment, et orienter les modèles d'affaire vers une authentique transition écologique, nous recommandons de :

- **Transformer à court terme le reporting extra-financier** : Faire évoluer la Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) vers une Déclaration de Performance Intégrée, en connectant les informations environnementales divulguées par les entreprises à leurs coûts (ou coûts budgétés) environnementaux associés.

- **Construire une comptabilité du capital naturel** : Définir des indicateurs représentatifs des fonctions environnementales critiques, associés à des cibles de soutenabilité environnementale, au niveau national et au niveau territorial aux échelles écologiquement pertinentes. Construire des comptes – biophysiques et spatialisés – du capital naturel au niveau des territoires et au niveau national, de manière à suivre l'état et la soutenabilité des fonctions environnementales et guider la prise de décision.
- **Faire évoluer la comptabilité financière et la comptabilité nationale** : Comptabiliser les dettes écologiques – calculées sur la base des coûts écologiques non payés – au niveau des organisations, des territoires, et au niveau national, en connectant comptes du capital naturel, comptabilité financière, et comptabilité nationale. Définir au niveau national un indicateur macroéconomique de soutenabilité forte.

Des stratégies décennales d'accompagnement des filières les plus vulnérables aux pertes d'emplois

Le WWF France appelle à mener en complément de ce plan de relance vert un dialogue autour de stratégies d'accompagnement des salariés pour les filières les plus exposées aux pertes d'emploi sur la décennie qui vient, afin d'anticiper dès maintenant les reconversions d'emplois ainsi que les transitions territoriales à mener sur les sites touchés :

- **Organiser un dialogue avec syndicats, entreprises et territoires par filières** à travers une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la décennie à venir.
- **Mobiliser les financements du fonds de transition juste Européen alloués à la France**, soit plus de 2 milliards, à l'accompagnement des salariés travaillant dans les sites touchés par la crise actuelle ou par la transition de leur modèle, en travaillant avec les départements, les syndicats et les entreprises.
- **Identifier les instruments et outils d'accompagnement pertinents en fonction des situations** : reconversion, formation, apprentissage, contrat de transition territoriaux.

Plus généralement, le WWF France invite le gouvernement à garantir, autour de ce plan de relance vert⁴¹ :

- Une protection de l'emploi et des créations d'emplois,
- Une protection des revenus et des salaires minimums vitaux,
- La sécurité et la santé au travail, y compris des normes mondiales et des mesures pour garantir des lieux de travail sûrs,
- Une protection sociale universelle en faveur de la résilience,
- Une conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement,
- La responsabilisation des gouvernements, assortie du dialogue social et de dispositions relatives au respect de la vie privée.

⁴¹ Ces recommandations sont alignées avec les préconisations de la Confédération Syndicale Internationale.

GLOSSAIRE

Agroécologie	Ensemble de pratiques agricoles s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes et visant à une utilisation optimale des possibilités offertes par les agrosystèmes.
Convention Citoyenne pour le Climat	Convention constituée en octobre 2019, regroupant 150 citoyens tirés au sort, représentatifs de la population française, dont le mandat est de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Les propositions sont soumises soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe. Après plusieurs mois de travaux, la Convention Citoyenne pour le Climat a rendu public le 21 juin 2020 ses 149 propositions pour atteindre l'objectif fixé.
Emplois directs	Emplois directement liés à la production de produits ou de services dans un secteur.
Emplois indirects	Emplois dans les secteurs d'activité dépendants du secteur direct (fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, etc.)
Emplois induits	Emplois soutenus par les dépenses des ménages employés dans les secteurs directs et indirects.
Emplois soutenus	Emplois salariés et non-salariés, privés et publics, sollicités par une activité économique. L'étude quantifie les emplois bruts et non les emplois nets (emplois bruts moins les emplois perdus). Ils sont exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) tenant compte du nombre d'heures normalement travaillées par une personne par an en France.
Niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation)	Norme visant à qualifier les bâtiments à faible consommation d'énergie. Elle correspond à tous les bâtiments dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 80 kWh/m ² /an.
Produit intérieur brut (PIB)	Indicateur économique permettant de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays. Il équivaut à la valeur ajoutée des biens et services produits par les agents économiques résidant dans un pays, calculée selon le prix du marché.
Rénovation complète équivalente	Unité de calcul du nombre de rénovations énergétiques. Une rénovation complète équivalente correspond à la somme de plusieurs rénovations non-complètes (actes de rénovation sur une partie du bâti seulement).
Rénovation globale	Type de rénovation énergétique des bâtiments consistant à envisager la rénovation de manière globale et à réaliser des travaux sur l'ensemble du bâti (fenêtre, murs, toiture...) et des équipements, et non à réaliser des gestes de rénovation de manière isolée.
Rénovation complète équivalente	Unité de calcul du nombre de rénovations énergétiques. Une rénovation complète équivalente correspond à la somme de plusieurs rénovations non-complètes (actes de rénovation sur une partie du bâti seulement).
Stratégie Nationale Bas Carbone	Feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, adoptée en 2015. Elle donne les orientations à mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et atteindre la neutralité carbone.
Valeur ajoutée brute (VA)	Indicateur permettant de mesurer la valeur économique ajoutée par l'activité d'une entreprise. Il équivaut à la valeur de la production, diminuée de la consommation intermédiaire. La somme des valeurs ajoutées d'un pays constitue son produit intérieur brut (PIB).
Véhicule hybride rechargeable	Véhicule hybride électrique dont la batterie de traction peut être rechargée par branchement à une source d'énergie extérieure.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, Analyse des impacts prévisibles des objectifs énergétiques en ZNI sur l'activité et l'emploi, 2018
- ADEME, Coûts des énergies renouvelables en France, 2016
- ADEME, Etude de la compétitivité et des retombées socio-économiques de la filière solaire française, 2017
- ADEME, Etude sur le chauffage domestique au bois, 2018
- ADEME, Expertise de la rentabilité des projets de méthanisation rurale, 2010
- ADEME, Fiche méthodologique "Solaire photovoltaïque", 2019
- ADEME, Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France, avril 2020
- ADEME, Marchés & emplois concourant à la transition énergétique et écologique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération, 2019
- ADEME, Marchés & emplois concourant à la transition énergétique et écologique dans le secteur du bâtiment résidentiel, 2019
- ADEME, Marchés et emplois concourant à la transition énergétique et écologique dans le secteur des transports, 2019
- ADEME, Observatoire Permanent de l'amélioration Énergétique du logement, Campagne 2015, Faits et chiffres, 2016
- Agence Bio, Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue, 2019
- AGRESTE, Recensements agricoles, 2010-2020
- Association négaWatt, Scénario négaWatt 2017-2050, 2017
- ATEE, Statistiques filière biogaz, 2018
- Avere, Baromètre annuel de la mobilité électrique, 2020
- CITEPA, Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques. Bilan des émissions en France de 1990 à 2017, Rapport national d'inventaire, Format Secten, juillet 2019
- Commissariat général au développement durable, Les véhicules électriques en perspective, Analyse coûts-avantages et demande potentielle, 2011
- Commission Européenne, Flash Eurobarometer 432, Preferences of Europeans towards tourism, 2016
- Commission Européenne, European Economic Forecast Spring 2020, 2020
- CRE, Coûts et rentabilité du grand photovoltaïque en métropole continentale, 2019
- CRE, Le verdissement du gaz, 2019
- Direction Générale de l'Energie et du Climat, Synthèse du scénario de référence de la stratégie française pour l'énergie et le climat. Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), 2020
- Direction Générale des Entreprises, Mémento du tourisme, Edition 2018, mars 2019
- Energie Partagée, Les retombées économiques locales des projets citoyens, décembre 2019
- François Badin/IFP Energies nouvelles, Les véhicules hybrides : Des composants au système, 2013
- Groupement des autorités responsables de transport, L'année 2013 des transports urbains, 2014
- I4CE, "Il n'y aura pas de "relance verte" sans les collectivités", juin 2020
- I4CE, Investir en faveur du climat contribuera à la sortie de crise, avril 2020
- IEA, Sustainable Recovery Flagship Report, Juin 2020
- ICCT, Update on electric vehicle costs in the United States through 2030, 2019
- INSEE, Partir de bon matin, à bicyclette, 2017
- INSEE, Point de conjoncture du 7 mai, Synthèse, mai 2020
- INSEE, Tableaux de l'économie française, 2019
- MAA, Projet de diagnostic en vue du futur Plan Stratégique National de la PAC post 2020, 2020
- McKinsey, Automotive revolution – perspective towards 2030, 2016
- McKinsey, COVID-19: Briefing materials, Global health and crisis response, 2020
- Ministère de la Cohésion des Territoires, Directive sur la performance énergétique des bâtiments, Projet de stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, public et privé, 2020
- Ministère de la Transition écologique et solidaire et Ministère de la Cohésion des Territoires, Plan rénovation énergétique des bâtiments, 2017
- Ministère de la Transition écologique et solidaire, La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?, Datalab, 2017
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone, 2020
- Observ'ER, Suivi du marché 2018 des appareils domestiques de chauffage au bois, 2019
- Organisation Internationale du Travail, Une économie verte et créatrice d'emplois, 2018Vélos & territoires, Schémas régionaux des véloroutes, 2020
- Rénovons, Scénario Rénovons 2020 – France. Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques en 10 ans, 2020
- SDES, Mémento des statistiques des transports 2018, 2019
- Syndicat des énergies renouvelables et EY, Evaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires, juin 2020
- The Shift Project, Crise(s), climat : plan de transformation de l'économie française. Présentation d'un chantier d'urgence, mai 2020
- Transport & Environment, Roadmap to decarbonising European cars, novembre 2018
- UNEP, Emissions Gap Report, Novembre 2019
- Wood Mackenzie, 2018 Global Offshore Wind Industry Dynamics: supply chain, technology, and cost developments across the offshore wind industry, 2018
- Wood Mackenzie, Floating Offshore Wind: In Pursuit of Commercialization, 2018
- WWF et CIVAM, Un double enjeu de l'agriculture : rémunération de l'exploitant et respect de l'environnement, 2017
- WWF, Changeons de modèle agricole, 2019

ANNEXE 1 : SCÉNARIOS DÉTAILLÉS

Secteurs		Variable et unité	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3			
			2019	2022	2030	2019	2022	2030	2019	2022	2030	
Rénovation résidentielle et tertiaire		Investissements (en Md d'€)	14,1	13,9	14,1	14,1	21,1	31,4	14,1	23,4	34,2	
Energies renouvelables	Bois collectif tertiaire et industriel	TWh	25	31	44	25	54	86	25	54	93	
	Bois domestique	TWh	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
	Eolien terrestre	GW	16	20	31	16	24	44	16	24	47	
	Géothermie	GW	6	7	8	6	7	12	6	7	13	
	Hydroélectricité	GW	26	26	26	26	26	27	25	26	27	
	Méthanisation	TWh	8	11	18	8	12	33	8	12	37	
	Eolien en mer	GW	-	0.6	7.1	-	0.6	7.1	-	0.6	7.1	
	Solaire PV	GW	9	11	17	9	17	46	9	21	53	
	Solaire thermique	TWh	1.5	1.7	1.9	1.5	1.7	2.3	1.9	3.3	7.0	
Transports ferroviaires et transports en commun	Transports en commun urbain	Investissements (en Md d'€)	3,8	3,8	3,8	3,8	5,5	5,5	3,8	4	4	
	Transports ferroviaires	Investissements (en Md d'€)	5	4,9	5,0	5	5,4	8	5	6,5	9,1	
Transport individuel	Automobiles	Infrastructures de recharge	Nombre de bornes	1,000	990	4,172	1,000	37,110	75,000	1,000	55,640	70,368
		Voitures électriques	% dans les ventes de véhicules	2%	2%	3%	2%	11%	35%	2%	12%	40%
		Voitures hybrides rechargeables	% dans les ventes de véhicules	0,8%	0,8%	1,4%	0,8%	3,3%	6,6%	0,8%	10%	20%
Transport individuel	Vélos (hors tourisme)	Part modale	3%	3%	4%	3%	5%	12%	3%	8%	24%	
Tourisme à vélo		Part modale	3%	3%	4%	3%	5%	12%	3%	8%	24%	
Agriculture biologique		Surface de SAU bio	8%	12%	18%	8%	15%	30%	8%	22%	44%	

ANNEXE 2 : RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects, induits) selon trois scénarios de relance

Secteurs	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3				
	2019	2022	2030	2019	2022	2030	2019	2022	2030		
Rénovation résidentielle et tertiaire	167,000	166,000	167,000	167,000	250,000	373,000	167,000	278,000	406,000		
Énergies renouvelables	Bois collectif tertiaire et industriel	33,000	33,000	22,000	33,000	27,000	48,000	33,000	32,000	50,000	
	Bois domestique	30,000	30,000	43,000	30,000	33,000	43,000	30,000	33,000	43,000	
	Eolien terrestre	21,000	21,000	28,000	21,000	26,000	36,000	21,000	26,000	36,000	
	Géothermie	3,000	3,000	4,000	3,000	4,000	7,000	3,000	5,000	8,000	
	Hydroélectricité	18,000	18,000	15,000	18,000	19,000	22,000	18,000	19,000	22,000	
	Méthanisation	14,000	14,000	13,000	14,000	21,000	26,000	14,000	25,000	30,000	
	Eolien en mer	4,000	4,000	27,000	4,000	16,000	27,000	4,000	16,000	27,000	
	Solaire PV	27,000	27,000	7,000	27,000	27,000	29,000	27,000	27,000	29,000	
	Solaire thermique	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	9,000	11,000	
Transports ferroviaires et transports en commun	Transports en commun urbain	41,000	41,000	41,000	41,000	59,000	43,000	41,000	59,000	43,000	
	Transports ferroviaires	52,000	51,000	52,000	52,000	56,000	83,000	52,000	67,000	94,000	
Transport individuel	Automobiles	Infrastructures de recharge	300	300	1,300	300	11,900	24,000	300	17,800	22,600
		Voitures électriques	8,000	8,000	14,000	8,000	52,000	194,000	8,000	56,000	222,000
		Voitures hybrides rechargeables	3,000	3,000	6,000	3,000	12,000	42,000	3,000	24,000	84,000
Transport individuel	Vélos (hors tourisme)	85,000	92,000	109,000	85,000	130,000	248,000	85,000	158,000	352,000	
Tourisme à vélo		76,000	77,000	80,000	76,000	102,000	171,000	76,000	116,000	224,000	
Agriculture biologique		-	-	-	-	15,000	76,000	-	45,000	135,000	
TOTAL		586,000	588,000	631,000	586,000	863,000	1,493,000	586,000	1,012,000	1,838,000	

ANNEXE 3 : RÉSULTATS RÉGIONALISÉS

Distribution des emplois soutenus (directs, indirects et induits) en 2022 dans un scénario de relance verte

Régions	Rénovation énergétique des bâtiments	Energies renouvelables	Transports ferroviaires et transports en commun	Transport individuel, automobiles	Transport individuel, vélos (hors tourisme)	Agriculture bio	Tourisme à vélo
Auvergne-Rhône-Alpes	13%	15%	10%	10%	13%	11%	11%
Bourgogne-Franche-Comté	4%	5%	5%	5%	4%	9%	9%
Bretagne	5%	5%	4%	4%	5%	6%	6%
Centre-Val de Loire	4%	4%	3%	3%	5%	9%	9%
Corse	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%
Grand-Est	8%	9%	8%	8%	11%	11%	11%
Guadeloupe	0%	NA	0%	0%	0%	0%	0%
Guyane	0%	NA	0%	0%	1%	0%	0%
Hauts-de-France	8%	8%	9%	8%	8%	8%	8%
Île-de-France	24%	12%	22%	24%	18%	2%	2%
La Réunion	1%	NA	0%	1%	1%	0%	0%
Martinique	0%	NA	0%	0%	0%	0%	0%
Normandie	5%	7%	6%	6%	4%	7%	7%
Nouvelle-Aquitaine	8%	11%	8%	8%	8%	15%	15%
Occitanie	7%	10%	10%	10%	9%	12%	12%
Pays de la Loire	6%	7%	7%	7%	8%	8%	8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7%	7%	6%	6%	6%	2%	2%

PLUS D'1 MILLION D'EMPLOIS SOUTENUS D'ICI 2022 AVEC UNE RELANCE VERTE



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Ensemble nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

© "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.